



Programme de travail 2018

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
www.adu-montbeliard.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

8 avenue des Alliés | BP 98407 | 25208 MONTBELIARD Cedex
| Tél. : 03.81.31.86.00 | www.adu-montbeliard.fr

Sommaire

1. Accompagner les dynamiques de coopérations territoriales	6
2. Contribuer à l'élaboration de documents de planification	12
3. Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification	23
4. Observer et objectiver les dynamiques territoriales	34
5. Partager nos analyses et contribuer au débat local	46
6. Activités contractualisées	57
Annexes.....	59

Mot du président



2018, des objectifs triennaux confirmés

Le processus correctif entrepris depuis deux ans avec le Bureau s'est poursuivi, permettant de placer l'ADU dans une trajectoire positive. Celle-ci confirme la pertinence des

objectifs partagés en Assemblée Générale fin 2016, qui structurent le programme de travail triennal et guident l'activité de l'ADU.

Un bilan positif

L'année 2018 s'est en effet traduite par :

- une progression du nombre d'adhérents, avec huit nouveaux membres actifs accueillis en 2018 ;
- une consolidation et un élargissement des assiettes de subvention, et notamment la conclusion de deux nouvelles conventions de financement du programme de travail partenarial ;
- une réactivité de l'équipe de salariés, permettant en cours d'année de reprendre les travaux d'élaboration du SCoT Nord Doubs ;
- au-delà des études réalisées, la systématisation de publications (une douzaine en 2018) permettant de communiquer plus largement sur les productions et savoir-faire de l'ADU.

Sur le plan des équilibres financiers, les interventions dans le cadre de contrats spécifiques se sont développées, avec 18 contrats actifs au cours de l'année 2018, témoignant de la confiance dans la qualité des travaux de l'ADU.

Une contribution de qualité aux réflexions territoriales

Ce bilan prend appui sur la réalisation d'études stratégiques, dont la pertinence est reconnue et contribue ainsi à la richesse du dialogue partenarial sur les enjeux d'aménagement de nos territoires. A titre d'exemples, je citerai ici un certain nombre de travaux de nature diverse :

concernant la planification, avec tout particulièrement l'actualisation du diagnostic du SCoT Nord Doubs mais aussi la contribution aux réflexions stratégiques du Nord Franche-Comté ou de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

en termes de projets, avec la finalisation des études du protocole de préfiguration du NPNRU et l'appui à la présentation du dossier préparatoire au conventionnement avec l'ANRU ;

en appui à la définition de politiques publiques, avec un recensement des gisements fonciers pour le développement urbain réalisé sur PMA pour la révision de son Programme de l'Habitat et sur le Doubs central en préparation de la révision de son SCoT ;

pour consolider l'observation territoriale et contribuer à l'évaluation de politiques publiques, avec notamment l'établissement d'un atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou encore la mise en place d'un tableau de bord du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics ;

et en termes d'exploration des enjeux de la transition énergétique pour l'aménagement, grâce à une première publication et à l'animation

d'une conférence et d'ateliers, en articulation avec l'élaboration d'un nouveau Plan Climat-Air-Energie Territorial par Pays de Montbéliard agglomération.

Des axes de travail à consolider

Ces acquis ne doivent pas faire oublier que l'ADU reste fragile sur ses capacités d'observation faute d'un effectif suffisant, et qu'elle doit se préparer à un exercice 2020 complexe du point de vue financier et partenarial, en raison de faibles perspectives de négociation de nouveaux contrats et du renouvellement de son Assemblée Générale.

La consolidation du positionnement et de la visibilité de l'ADU reste un défi majeur pour aborder la période qui s'ouvre. Au-delà de ce qui a déjà été entrepris, je porterai donc avec le Bureau une attention particulière dans l'année à venir :

- à la multiplication des temps d'échange et de débat directs avec les membres sur les différentes productions de l'ADU,
- au renforcement de l'observation des dynamiques territoriales et au partage de la connaissance,
- et à la capitalisation des travaux effectués afin de mieux faire connaître les savoir-faire de l'ADU.

Dès 2020, l'ADU doit être prête à rencontrer les nouveaux élus pour leur exposer l'aide précieuse et les compétences qu'elle met à notre disposition, pour accompagner efficacement nos réflexions d'aménagement et la mise en œuvre de nos projets.

Philippe GAUTIER
Président

Membres et instances

Membres adhérents

L'État, représenté par :

- La Préfecture du Doubs
- La DREAL de Bourgogne Franche-Comté
- La DDT du Doubs

La Région Bourgogne Franche-Comté

Le Département du Doubs

Pays de Montbéliard Agglomération

Les communes d'Allenjoie, Audincourt, Badevel, Bavans, Bethoncourt, Blamont, Bourguignon, Brognard, Chaux-lès-Clerval, Courcelles-Vallès-Montbéliard, Dambenois, Dampierre-lès-Bois, Dannemarie, Dasle, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Glay, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Lougres, Mandeuve, Mathay, Montbéliard, Nommay, Pont-de-Roide-Vermondans, Présentevillers, Sainte-Suzanne, Sancey, Seloncourt, Sochaux, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont

La Chambre d'Agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs

Habitat 25

Membres associés

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Direction Régionale des Affaires Culturelles
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Direction Régionale des Finances Publiques
DIRECCTE

Agence de Développement économique du Nord Franche-Comté

FNAIM

ENEDIS

GRDF

Groupement des bailleurs sociaux du Doubs
Néolia

Territoire 25 / Sedia

Université Technologique de Belfort-Montbéliard

Ils nous ont rejoints en 2018

Membres adhérents

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Communes d'Abbévillers, Bart, Colombier-Fontaine, Montenois, Noirefontaine, Sainte-Marie

Membre associé

Idéha

Composition du Bureau de l'ADU

Philippe GAUTIER, Président, représentant Pays de Montbéliard Agglomération

François NIGGLI, Président Délégué, représentant Pays de Montbéliard Agglomération

Jean ANDRE, Secrétaire, représentant Pays de Montbéliard Agglomération et la commune de Bethoncourt

Jean-Louis NORIS, Trésorier, représentant Pays de Montbéliard Agglomération

Christian SCHWARTZ, Premier Vice-Président, représentant la Préfecture du Doubs

Maude CLAVEQUIN, Deuxième Vice-Présidente, représentant la Région Bourgogne Franche-Comté

Jean-Marie HERZOG, Troisième Vice-Président, représentant le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Christian ARGUELLES, Quatrième Vice-Président, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

Philippe BOITEUX, Cinquième Vice-Président, représentant la commune de Thulay

Pierre-Louis CHASSEROT, Sixième Vice-Président, représentant la Chambre d'Agriculture interdépartementale du Doubs et du Territoire de Belfort

L'assemblée générale s'est réunie en sessions ordinaires le 12 février et le 25 juin 2018.

Le Bureau s'est réuni à cinq reprises.



Equipe

Administration



Philippe GAUTIER
Président



Charles BERGOUNIOUX
Directeur



Marie VUILLEMEY
Assistante de direction



Amélie LEHMANN
Ressources humaines



Maryline CONCINA
Finances

Equipe d'études



Philippe BOZON
Responsable des études



Magali STANOJEVIC
Assistante équipe d'études



Constance AUPETIT



Raphaëlle DEMBOWIAK



Nathaly DEMUTH



Nathalie FERNANDEZ



Isabelle GRIVART



Eglantine HUE



Cathy KUHN



Sophie MOLLARD



José PEREIRA



Romain PRIOUX



Samia ROPITAL



Elisabeth SCHMITT

Ils ont été accueillis en 2018 :

- Pauline BOOS, en stage
- Pierre SERRA, en stage
- Eglantine HUE, en stage puis en CDD

Ils sont partis en 2018 :

- Samuel WIDMER, chargé d'études
- Claudia HERRGOTT en remplacement d'un congé maternité jusqu'en mai 2018

Source : ADU

Aménagement régional : accompagnement de l'élaboration du SRADET et étude de la toile territoriale régionale

1 Accompagner les dynamiques de coopérations territoriales

En continuité des réflexions engagées depuis 2016, les quatre agences d'urbanisme régionales (AUDAB, AUTB, AUSB et ADU) accompagnent la région Bourgogne-Franche-Comté dans l'**élaboration et la mise en œuvre du SRADET**, dont le projet doit être arrêté dans le courant de l'année 2019. En 2018, cet accompagnement s'est exprimé par une **participation au groupe restreint des territoires de projets SCoT-PLUi-PNR**, avec lequel la région teste les orientations qui pourront être prises dans le schéma régional. Les agences d'urbanisme ont également assisté à la réunion des personnes publiques associées, organisée le 5 juillet.

Ainsi, suite à la délibération du conseil régional du 15 décembre 2017 adoptant le cadre d'objectifs et d'orientations du SRADET, l'année 2018 a permis aux acteurs du territoire régional de contribuer à la réflexion organisée autour des 35 objectifs opérationnels retenus, dans le cadre de quatre séries de réunions :

- en mai, concernant le référentiel et les indicateurs de suivi pertinents du SRADET,
- en juillet sur la cartographie indicative permettant d'exprimer les orientations,
- en novembre et décembre, autour de la prescriptivité du schéma et de l'expression des règles adéquates pour mettre en œuvre les objectifs du SRADET.



Les agences d'urbanisme ont par ailleurs conduit une **étude de la toile territoriale régionale**, permettant également d'alimenter les réflexions.

L'ambition de ce travail est de dessiner et de qualifier l'armature de la région. Cette armature est le fondement incontournable du fait régional, de même que la source pour toute action d'orientation des équilibres inter-territoriaux.

Après avoir réalisé une typologie des bassins de vie en 2016 et tiré les portraits des territoires, il faut comprendre ce qui relie ces unités entre elles et selon quels systèmes de complémentarités. Quels sont ces systèmes et sur quoi sont-ils fondés ?

L'étude est construite en deux temps : d'abord **un regard par domaines essentiels sur les liens internes** et leur nature, ensuite **une synthèse transversale relative au fonctionnement régional**.

La représentation multi-thématique est établie sur les supports de connectivité, à savoir les médias de la mobilité : l'armature routière, le réseau ferroviaire, les flux, les temps d'accès aux services d'usage courant. Il s'en suit un travail d'observation des circulations spatiales causées par les échanges domicile-travail, les migrations résidentielles, les déplacements des étudiants et des lycéens, les mobilités d'entreprises, les liens entre sièges et établissements.

La structure fonctionnelle générale met en avant la spécificité de la toile régionale à travers la hiérarchie des pôles, leurs articulations en systèmes et sous-systèmes, la nature et l'ampleur de leur effet d'accrochage territorial.

L'ensemble de la réflexion met en rapport les dynamiques internes et externes aux limites administratives régionales.

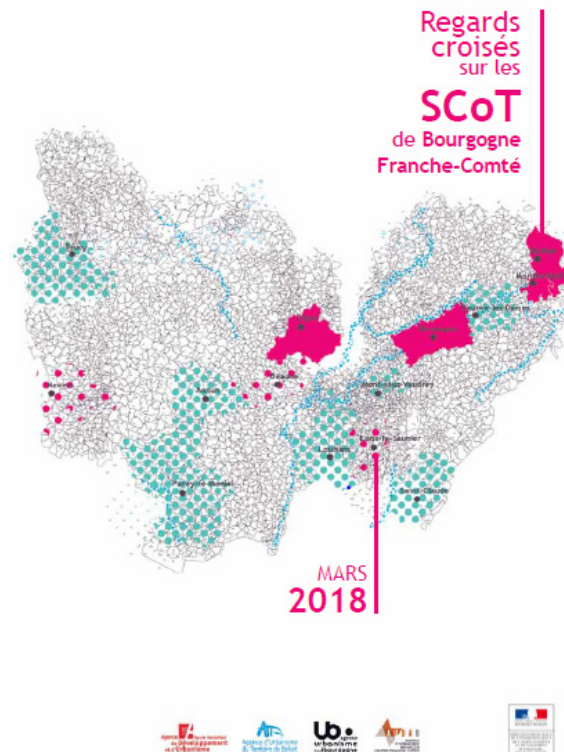


Portée prescriptive des SCoT régionaux

Dans le contexte d'élaboration du SRADDET, qui sera pour la première fois opposable aux SCoT et aux PLUi, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a confié aux quatre agences d'urbanisme de la Région une étude concernant les **quinze SCoT approuvés de la Région**.

Les résultats de cette analyse ont été partagés au premier trimestre 2018 contribuant ainsi à la réflexion collective initiée par la Région, dans le double objectif :

- d'éclairer les acteurs régionaux sur le contenu des orientations des SCoT, ou PLUi valant SCoT opposables, au regard des différentes thématiques que doit traiter le SRADDET,
- de formuler des propositions et préfigurer les complémentarités possibles à rechercher dans les dispositions du futur SRADDET.



Animation de deux réseaux d'acteurs de la planification

Le club PLUi

Dans la continuité des travaux menés depuis 2015, les quatre agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté interviennent dans la construction et l'animation des journées du club PLUi régional.

Durant l'année 2018, **deux journées ont été organisées** :

- Une première **sur la gouvernance**, le 22 mai 2018, aux Forges de Fraisans ;

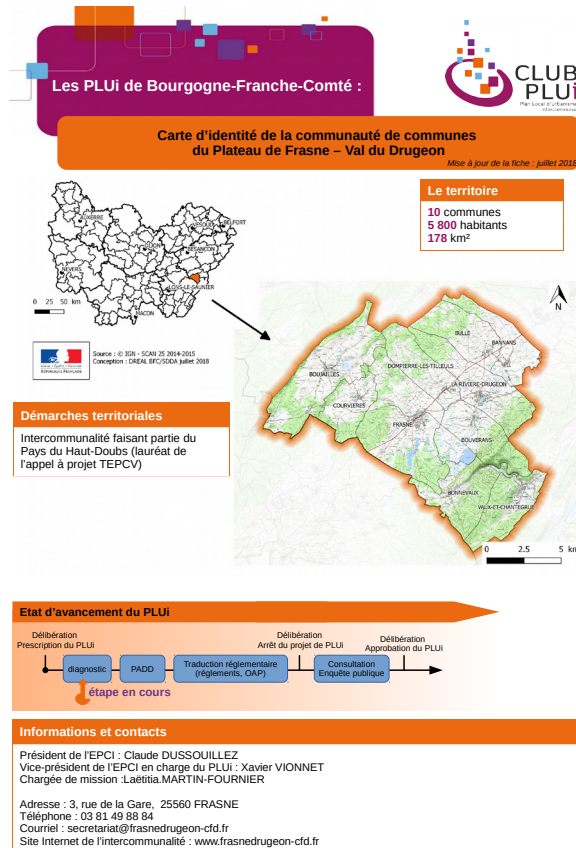
- Une seconde **sur « Comment identifier le potentiel économique de son territoire et le valoriser à travers le PLUi ? »**, le 4 décembre 2018, à la Rivière-Drueon (Pays du Haut Doubs).

Les agences ont également proposé un canevas pour la mise en place de cartes d'identité des territoires afin de présenter succinctement les différents territoires engagés en PLUi à l'échelle régionale.

L'organisation de ces deux journées a nécessité cinq comités techniques (29/01, 20/03, 10/07, 14/09, 9/11) pour définir le programme mais aussi débriefer des journées précédentes.

En vue de l'organisation d'une nouvelle journée du club au premier trimestre 2019 sur le thème de la santé, un premier comité technique s'est en outre tenu le 10 décembre 2018.

Par ailleurs, la charte de fonctionnement du club PLUi a été retravaillée avec le comité technique en début d'année 2018.



Le PRAT

Après quelques temps d'inactivité, la région a réactivé les rencontres avec les techniciens des territoires engagés dans un SCoT ou un PLUi, initiées dans le cadre du programme régional d'appui aux territoires (PRAT).

Un premier séminaire a ainsi été organisé à Dole le 20 décembre 2018, sur le thème « Intensification versus étalement urbain : déconstruisons ensemble les idées reçues ».

Cette journée s'inscrit dans les réflexions que doivent conduire les élus pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers et l'artificialisation des territoires. Il s'agit d'identifier collectivement les enjeux d'une gestion économe de l'espace.

Les agences d'urbanisme ont participé aux trois réunions de comités techniques pour la préparation de cette journée :

les 3 et 27 septembre, pour la construction du programme de la journée avec la région et la DREAL,

le 6 novembre, en présence de l'association Pirouette-Cacahuète et du CAUE 25 aux côtés des services de la région et de la DREAL, pour organiser l'animation.

Les agences ont également été mobilisées pour animer ou contribuer à la présentation d'éléments de contexte. A ce titre, l'AUDAB et l'ADU ont présenté deux cas d'étalement urbain à deux échelles (Pays et commune) avec quelques éléments chiffrés en support.



Source : Région Bourgogne Franche-Comté



Source : Région Bourgogne Franche-Comté



Stratégie métropolitaine du Nord Franche-Comté

L'AUTB et l'ADU ont été sollicitées en début d'année lors d'un séminaire des élus du pôle métropolitain pour formaliser **les fondements d'une stratégie métropolitaine**, appui nécessaire aux démarches de contractualisation territoriale et de contribution aux travaux du SRADDET portés par la région Bourgogne-Franche-Comté. Cette stratégie a été validée par le comité métropolitain le 30 mars 2018. Elle est organisée autour de cinq axes complémentaires d'orientations, introduits par quelques repères chiffrés ou cartographiques, qui concernent :

- L'économie et l'innovation,
- Les mobilités,
- Le patrimoine naturel et les ressources environnementales,
- La qualité de vie,
- Les fonctions métropolitaines.

LE NORD FRANCHE-COMTE - GRAND ANGLE

ENJEU 1 : UN TERRITOIRE D'INDUSTRIE ET D'INNOVATION

ENJEU 2 : UN TERRITOIRE DE MOBILITE

ENJEU 3 : UN TERRITOIRE DE NATURE

ENJEU 4 : UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ATTRACTIF

ENJEU 5 : UN TERRITOIRE METROPOLITAIN

Source : AUTB / ADU

L'ensemble des composantes économiques, démographiques et fonctionnelles du Nord Franche-Comté en font un espace de première importance au plan interrégional. Il présente également une vraie cohérence géographique et des « figures locales » à forte notoriété (groupes industriels, événements, sites renommés, ...). Pourtant, il reste pénalisé par la faible perception de sa cohésion. Sa fragmentation institutionnelle, sa diversité historique et culturelle en sont les explications principales. Ces différences n'ont plus de sens dans un bassin de vie où la population n'a que faire des limites administratives et où les grandes fonctions urbaines sont partagées. En outre, les transitions multiples auxquelles le territoire fait face, doivent être aujourd'hui structurées, portées et accompagnées dans une dynamique de type métropolitain. Cette reconnaissance du Nord Franche-Comté comme un territoire intégré et l'objectif d'une meilleure visibilité motivent les coopérations des acteurs locaux à cette échelle depuis maintenant plusieurs décennies.

Inscrite dans cette continuité, la stratégie territoriale retenue vise à :

Asseoir la légitimité du pôle métropolitain, dans la valorisation des synergies entre l'ensemble des forces vives du territoire qui sont génératrices d'innovation ;

Faire reconnaître son identité atypique, construite autour de sa complexité, de sa multipolarité, de ses frontières, des interrelations et des opportunités qu'elles font naître et qui sont à appréhender comme une ressource collective ;

Assurer sa lisibilité, en reconstituant le kaléidoscope nécessaire à la vision d'ensemble des réalités du Nord Franche-Comté.

A l'occasion de la diffusion de cette feuille de route par le pôle métropolitain, l'ADU a complémentairement publié un **numéro de Focus** pour partager avec ses membres une rapide présentation du pôle et de son rôle.



Avec plus de 300 000 habitants sur près de 200 communes et 5 intercommunalités, dont les agglomérations de Montbéliard et de Belfort, répartis sur 3 départements (Territoire de Belfort, Doubs et Haute-Saône), le pôle métropolitain Nord Franche-Comté constitue l'un des bassins de population les plus peuplés de la région Bourgogne Franche-Comté (densité de 250 habitants au km²) et sans conteste son premier pôle industriel et économique. Le pôle a été créé en septembre 2018.

Les agences d'urbanisme de Belfort et Montbéliard ont contribué à la formalisation des fondements d'une stratégie métropolitaine destinée à cadrer l'intervention du pôle. Ceux-ci constituent aujourd'hui une assise permettant aux acteurs locaux de porter les enjeux du Nord Franche-Comté à l'échelle régionale et dans les dispositifs de contractualisation territoriale.

A l'occasion de la diffusion de cette feuille de route par le pôle métropolitain, l'agence propose au travers de la présente publication une rapide présentation du pôle et de son rôle.

Focus n°5 | novembre 2018 | www.adu-montbelliard.fr



Opportunité d'un tribunal interdépartemental du Nord Franche-Comté

Dans le cadre de la réforme nationale de la carte judiciaire, le gouvernement a proposé une rationalisation de la répartition des tribunaux. Celle-ci pouvant se traduire par le maintien d'un seul tribunal de grande instance par département qui, pour le Doubs, se trouverait à Besançon, les élus du pôle métropolitain Nord Franche-Comté ont plaidé pour la création d'un tribunal interdépartemental à cette échelle, afin que l'accès aux services publics soit pensé dans une logique de bassin de vie et qu'une cohérence de l'action publique soit poursuivie.

Préalablement à une rencontre des élus locaux avec la Chancellerie, une courte **note technique** a été coproduite en début d'année par l'AUTB et l'ADU destinée à rappeler les principaux éléments clés de compréhension historique, géographique et fonctionnelle favorables à une **organisation judiciaire à l'échelle du Nord Franche-Comté**. En effet, bénéfique aux justiciables de l'agglomération montbéliardaise et limitant les risques de fragilisation du tribunal du Territoire de Belfort, cette création d'un tribunal interdépartemental d'une part, permet de tenir compte des pratiques quotidiennes des usagers et, d'autre part, s'inscrit en continuité des stratégies locales et régionales ainsi qu'en cohérence avec les autres actions de mutualisation de services soutenues par l'Etat.



Source : ADU



2 Contribuer à l'élaboration de documents de planification

Élaboration du SCoT Nord Doubs : reprise du projet et actualisation des éléments du diagnostic

Le projet de SCoT Nord Doubs a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 novembre 2017, puis soumis à l'avis des personnes publiques associées (PPA). Dans ce cadre, neuf avis ont été officiellement remis fin mars 2018. **Les réserves émises**, particulièrement par l'État et la chambre d'agriculture, **ont conduit PMA à décider de reprendre son projet afin de l'améliorer et d'arrêter un nouveau projet de SCoT**. Pour rappel, ces améliorations concernent :

- la politique de l'habitat et les objectifs de construction de logements
- le développement des zones d'activités économiques,
- la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels et du phénomène de périurbanisation,
- des compléments et précisions à apporter dans le champ de l'environnement,
- la nécessité d'une rédaction plus précise et prescriptive du document d'orientation et d'objectifs (DOO), afin de mieux appréhender la compatibilité des PLU notamment.

L'ADU s'est donc organisée pour permettre l'arrêt d'un nouveau projet de SCoT en 2019 :

- en définissant dans un premier temps une méthode de travail avec les élus de la commission n° 9 de PMA chargée du pilotage du SCoT ;

puis en engageant l'actualisation du diagnostic visant à mieux définir les besoins du territoire.

A cet effet, l'ADU a animé les trois commissions n°9 suivantes :

le 2 mai : information sur les avis des personnes publiques associées (PPA) consultées sur le projet de SCoT Nord Doubs arrêté le 27 novembre 2017, et échanges sur les suites à donner ;

le 21 juin : retour sur les échanges du Bureau de PMA du 14 juin ;

le 5 septembre : organisation des travaux à venir et composition des ateliers.



Source : ADU

Ainsi, les élus ont validé la remise en place de quatre ateliers de travail thématiques associant élus, services de PMA et partenaires institutionnels (dont services de l'État). Le calendrier proposé a tenu compte des travaux

parallèlement menés sur l'année 2018 pour établir le diagnostic du PLH et celui des zones d'activités économiques, permettant d'apporter une partie des éléments de réponse et de précision demandés.

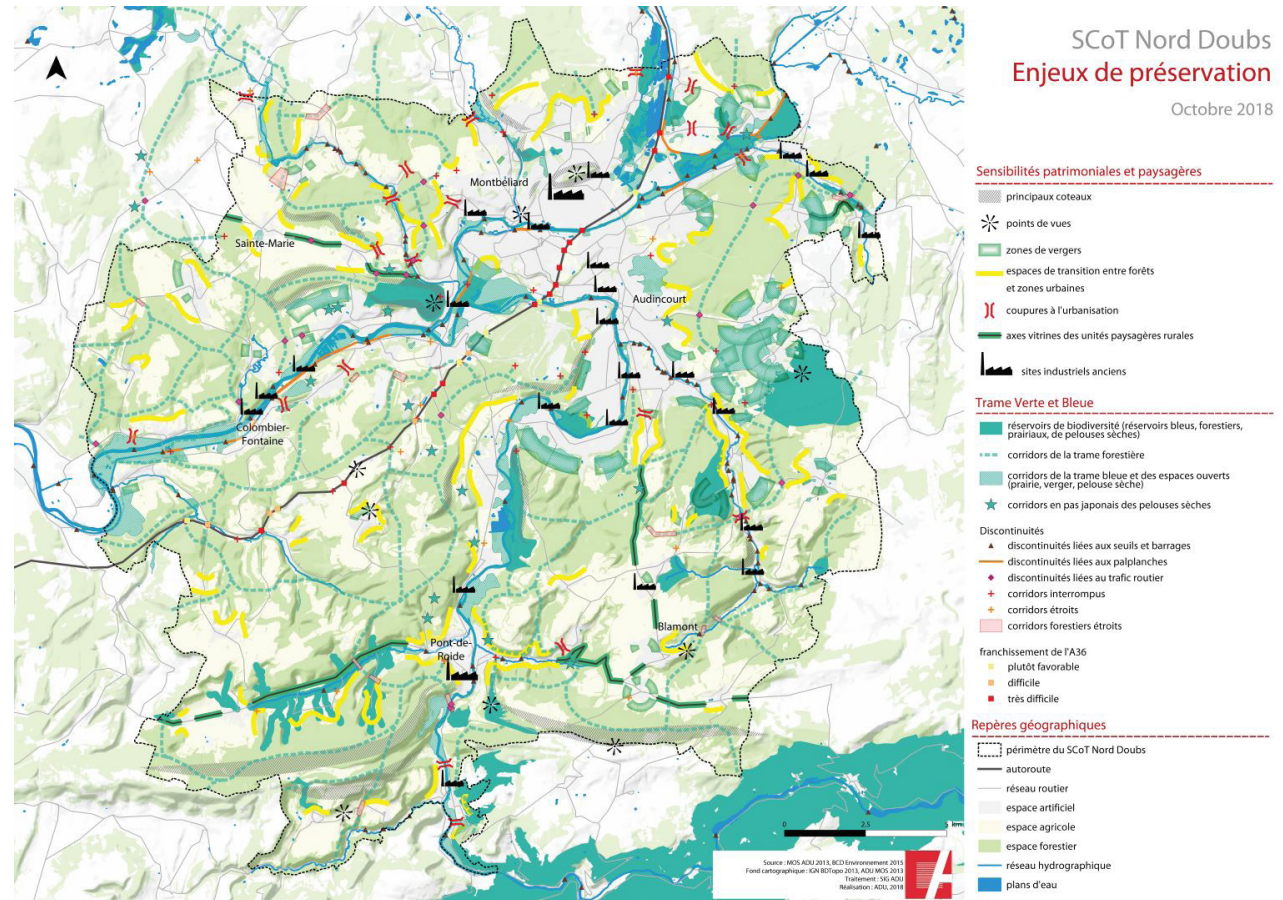
Lors de la **commission n°9 du 18 octobre**, les élus ont validé :

le nouvel horizon temporel du SCoT à 20 ans (couvrant la période 2020-2040),
le principe d'une plus grande localisation des orientations, pour mieux apprécier les conséquences sur les documents d'urbanisme communaux et leurs compatibilités avec le SCoT.

Sur ces fondements, l'ADU a alors animé les **quatre ateliers thématiques** suivants, avec au préalable un important travail de mise à jour d'éléments de diagnostic. En amont, le 22 octobre, l'ADU avait proposé une séance collective de partage sur la première version du SCoT arrêté, à laquelle les 48 élus inscrits aux ateliers ont été invités.

atelier « Environnement » du 19 novembre, fondé sur les travaux préalables suivants :

- Cartographie et mise à jour des contraintes, des enjeux de préservation et des ressources
- Précisions concernant la Trame Verte et Bleue
- Mise à jour des données d'assainissement



atelier « Activités Économiques » du 20 novembre, fondé sur :

- Réalisation d'un atlas des Zones d'Activités Économiques de PMA

atelier « Habitat » du 26 novembre, fondé sur :

- Actualisation du diagnostic démographique et socio-économique
- Intégration des enjeux stratégiques en matière d'habitat
- Évaluation des besoins au regard d'un objectif de stabilité démographique

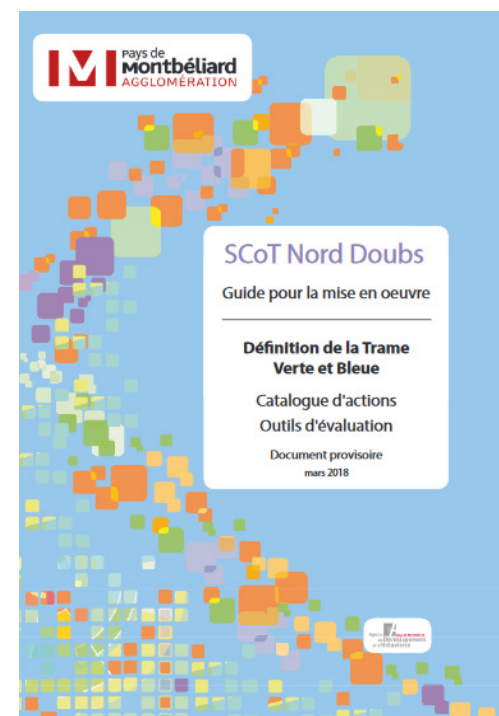
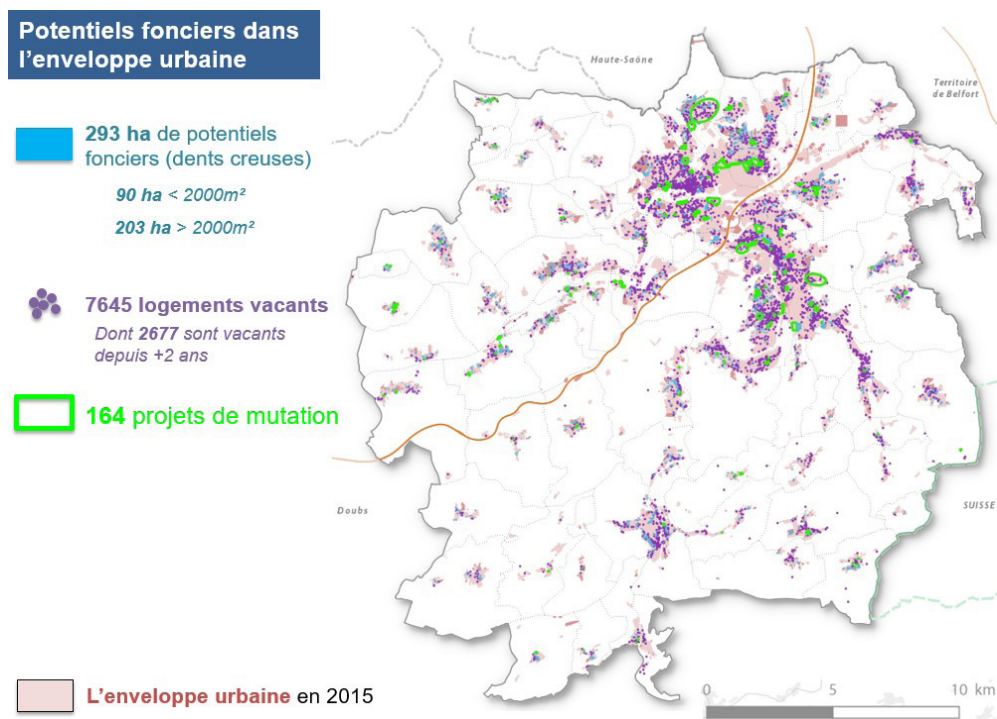
atelier « Gestion du foncier » du 27 novembre, fondé sur :

- Actualisation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Diagnostic des gisements fonciers au sein de l'enveloppe urbaine.

Enfin, lors de la commission n°9 du 7 décembre, l'ADU a présenté une première synthèse succincte des quatre ateliers de novembre.

Parallèlement, dans le cadre de la mise à jour d'éléments concernant la Trame Verte et Bleue, l'ADU a animé, le 14 novembre, une réunion de travail avec les services de l'État (DDT 25 et DREAL), PMA (service environnement) et le bureau d'études BCD Environnement.

Sur cette thématique, un **numéro de Focus** a complémentaiement été publié en mars 2018 afin de partager le **catalogue d'actions** établi pour faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Rahin et Chérimont : accompagnement de l'élaboration

L'ADU a accompagné la communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC) pour engager l'élaboration d'un PLU intercommunal. Dans ce cadre, elle a établi le **cahier des charges de consultation** en lien avec les services de la communauté de communes, le PNR du Ballon des Vosges et l'Architecte des Bâtiments de France.

Parmi les 6 candidatures qui ont été présentées en commission d'appel d'offres le 23 mai, c'est le bureau d'études CDHU de Troyes qui a été retenu. Une journée d'engagement a été organisée le 12 juin en présence des élus de la commission urbanisme, des services techniques de la CCRC, du CDHU et des représentants de la DDT70, du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Saônoises, du conseil départemental de Haute-Saône et du PNR. Cette journée a permis d'échanger avec le groupement d'études sur sa méthode de travail avant de parcourir le territoire et ses principaux espaces à enjeux.

Une **première relecture du diagnostic** a donné lieu à une note d'analyses et de remarques de l'ADU, fin octobre.

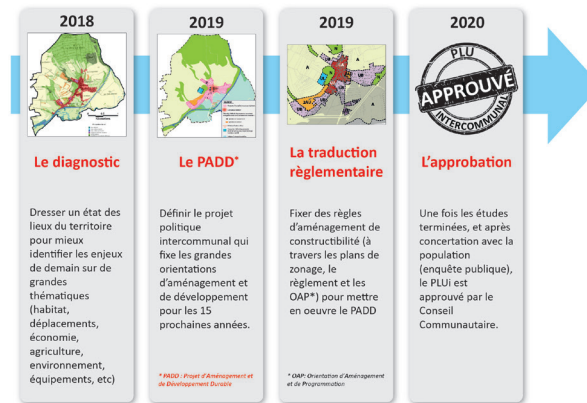
L'ADU a également assisté la CCRC dans l'**appui à la concertation**, notamment en :

rédigeant un article de présentation du PLU pour diffusion dans les bulletins municipaux et/ou intercommunaux, ainsi que sur le site internet de la CCRC ;

créant deux panneaux d'exposition (format A0) ;

participant à trois réunions publiques de présentation du PLU, et en rédigeant leur compte rendu :

- Le 13 novembre à Ronchamp,
- Le 19 novembre à Frahier-et-Chatebier,
- Le 20 novembre à Clairegoutte.



Source : ADU



Assistance-conseil aux communes – urbanisme réglementaire

Révisions de POS en PLU : Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'Agence a poursuivi sa mission d'accompagnement des communes qui sont en cours de démarche de révision du POS pour un PLU. Cette mission revêt deux principaux aspects :

- appui à la commune dans la relation avec le bureau d'études en charge de la révision et de la production du dossier de PLU ;
- appui à la démarche administrative de révision : préparations de délibérations, modèles pour consultations officielles des partenaires (personnes publiques associées à la démarche), synthèses des avis rendus...

A **Courcelles-lès-Montbéliard**, le projet de zonage a été soumis à l'expertise du bureau d'études environnement afin d'identifier d'éventuelles zones humides dans les espaces à urbaniser. Après une ultime réunion publique organisée en juin 2018 et une dernière réunion de concertation avec les Personnes Publiques Associées en janvier 2019, le projet de PLU pourrait être présenté au conseil municipal, pour arrêt, au 1er trimestre 2019.

A **Mandeure**, le projet de PLU arrêté le 19 mars 2018 a été soumis à enquête publique du 17 octobre au 16 novembre 2018 et pourra ensuite être présenté au conseil municipal, pour approbation, au 1er trimestre 2019.

A **Sochaux**, le projet finalisé a été arrêté par le conseil municipal en juillet 2017 et transmis aux personnes publiques associées pour avis ; l'enquête publique s'est déroulée du 12 février au 16 mars 2018. Le projet de PLU pourra être présenté au conseil municipal, pour approbation, au 1er trimestre 2019.

A **Taillecourt**, après la présentation du diagnostic du territoire, le bureau d'études a formalisé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables avec les élus. Il a été exposé aux personnes publiques associées en décembre 2018. La traduction du projet dans le zonage et le règlement est programmée au 1er semestre 2019.

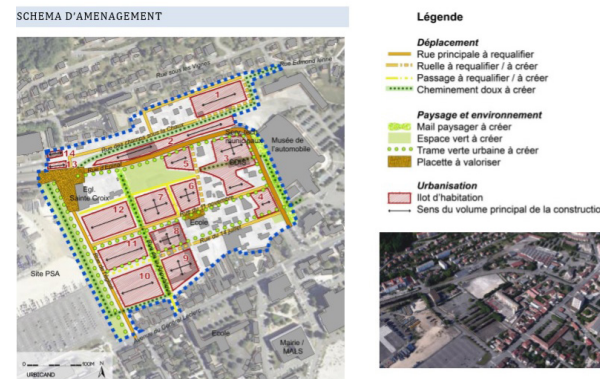
A **Vieux-Charmont**, le diagnostic de territoire a été restitué par le bureau d'études à la commune en novembre 2018. Le projet d'Aménagement et de Développement Durables est en cours d'élaboration.



Photos : vue centrée sur le lotissement du sous-bois et végétalisation privée d'une rue dans le centre



Source : Taillecourt, Bureau d'études Initiative



Source : Sochaux, Bureau d'études Urbicand

Accompagnement des procédures d'évolution de PLU : réalisation de dossiers de modification et conduite des procédures

En 2018, l'Agence a accompagné cinq communes dans la gestion de leurs documents d'urbanisme.

A **Abbévillers**, la **modification simplifiée du PLU** a été conduite pour rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage survenue lors de la révision du POS en PLU approuvée en novembre 2017.

Un dossier a été mis à la disposition du public du 1er au 30 juin 2018 et la modification simplifiée a été approuvée le 19 juillet 2018.

Dambenois a également engagé une **modification simplifiée de son PLU**, fin 2017, pour faire évoluer le zonage d'une parcelle « aux Fontenelles » au regard de la desserte existante par les réseaux.

Un dossier a été mis à la disposition du public du 1er au 28 février 2018 et la modification simplifiée a été approuvée le 7 mars 2018.

A **Exincourt**, une **modification simplifiée du PLU** a été engagée en vue de rectifier une erreur matérielle affectant le règlement.

Un dossier a été mis à la disposition du public du 3 décembre 2018 au 3 janvier 2019 avec une approbation de la modification simplifiée prévue en mars 2019.

A **Sainte-Suzanne**, la procédure de **modification n°3 du PLU**, conduite pour l'essentiel en 2017 notamment pour l'enquête publique, a été approuvée le 2 février 2018. Elle a permis d'ouvrir à l'urbanisation le secteur des Chailles.

A **Vandoncourt**, la **modification simplifiée du PLU** a permis d'ajuster ponctuellement le zonage dans le tissu urbanisé villageois pour permettre la réalisation d'un projet de construction situé sur la limite de zone AU/UE.

Un dossier a été mis à la disposition du public du 22 janvier au 22 février 2018 et la modification simplifiée a été approuvée le 28 février 2018.

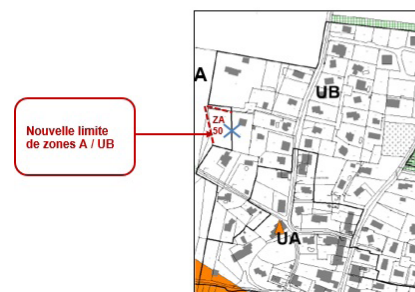
PLU d'Abbévillers – Modification simplifiée approuvée le 19 juillet 2018
 Les modifications apportées au zonage en vigueur
 Extrait du zonage du PLU en vigueur (cf. plan au 1/2500^e référencé ci-dessous) :

- La parcelle ZA 50 est classée en zone A.
- Les trois parcelles n°49, 63 et 66, limitrophes de la parcelle ZA 50 sont classées en zone UB.
- Alors que, ces quatre parcelles, classées 2NA dans le POS, ont fait l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble pour les desservir en voiries et réseaux (eau potable, assainissement).



Extrait du zonage du PLU après modification (cf. plan ci-dessous) :

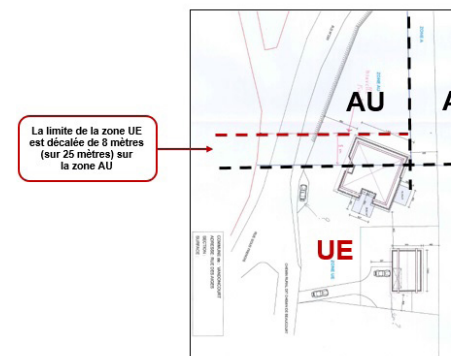
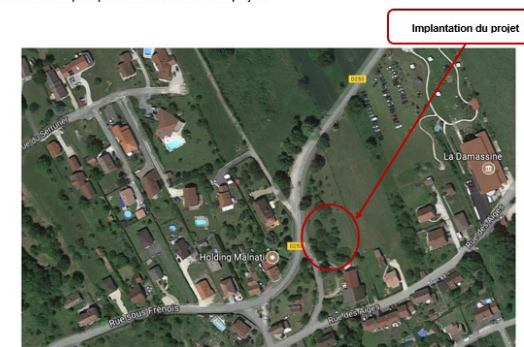
- Le zonage de la parcelle ZA 50, classée en zone A dans le PLU en vigueur est modifié pour un classement en zone UB au regard de la desserte existante de cette parcelle par les réseaux.
- Le périmètre de la zone UB est agrandi comme représenté par le trait hachuré rouge et par la croix bleue. La zone A est réduite en conséquence.



Nouvelle limite de zones A / UB

Source : ADU

PLU de Vandoncourt – Modification simplifiée approuvée le 28 février 2018
 Les élus, soucieux de valoriser le foncier disponible dans le tissu urbanisé villageois, ont décidé de modifier la limite de zone pour permettre la réalisation du projet.



La limite de la zone UE est décalée de 8 mètres (sur 25 mètres) sur la zone AU

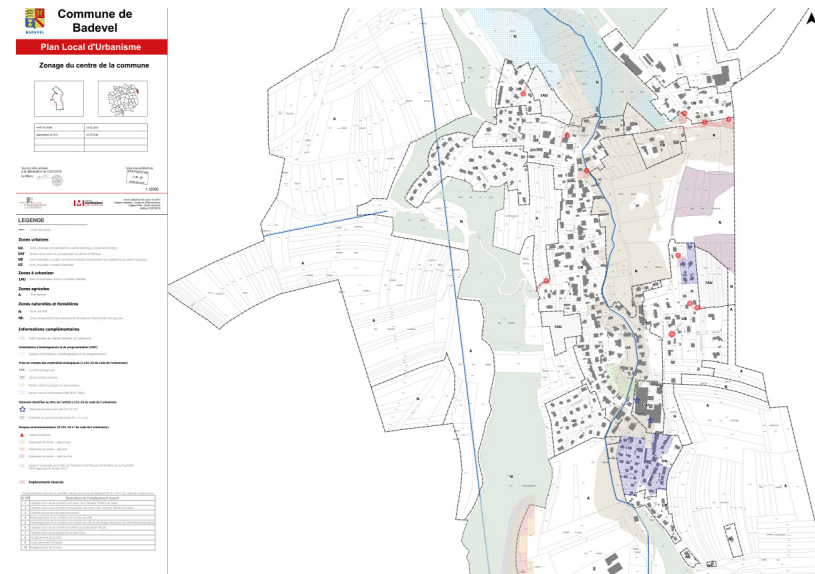
Source : ADU

Elaboration de documents d'urbanisme en maîtrise d'œuvre

Elaboration du PLU de Badevel

Après plusieurs années de travaux, **le conseil municipal a approuvé le PLU le 12 juillet 2018**. Plusieurs fois requestionné au regard de la prise en compte de l'environnement, le projet de PLU est construit en tenant compte des zones humides identifiées dès 2013, du PPRi de la Feschotte approuvé en 2016, des travaux de raccordement du réseau d'assainissement finalisés par PMA en 2018. L'Agence a assuré l'animation du partenariat et le suivi de toute la procédure. Elle a fourni à la commune les pièces définitives du dossier et accompagné la commune pour assurer la diffusion du dossier approuvé.

limitée, l'enquête publique pourra être engagée et la carte communale pourrait être approuvée au cours du premier semestre 2019.



Elaboration de la carte communale de Dannemarie

A l'automne 2018, les partenaires de la commune ont pris connaissance du projet de carte communale produit par l'Agence. La chambre d'agriculture, l'institut national de l'origine et de la qualité, la commission des espaces agricoles et forestiers et PMA ont rendu leurs avis, en particulier sur la demande de dérogation à l'urbanisation limitée (à laquelle est soumise la commune en raison de l'absence de SCoT approuvé).

Dès réception de l'arrêté préfectoral statuant sur la demande de dérogation à l'urbanisation



Source : ADU

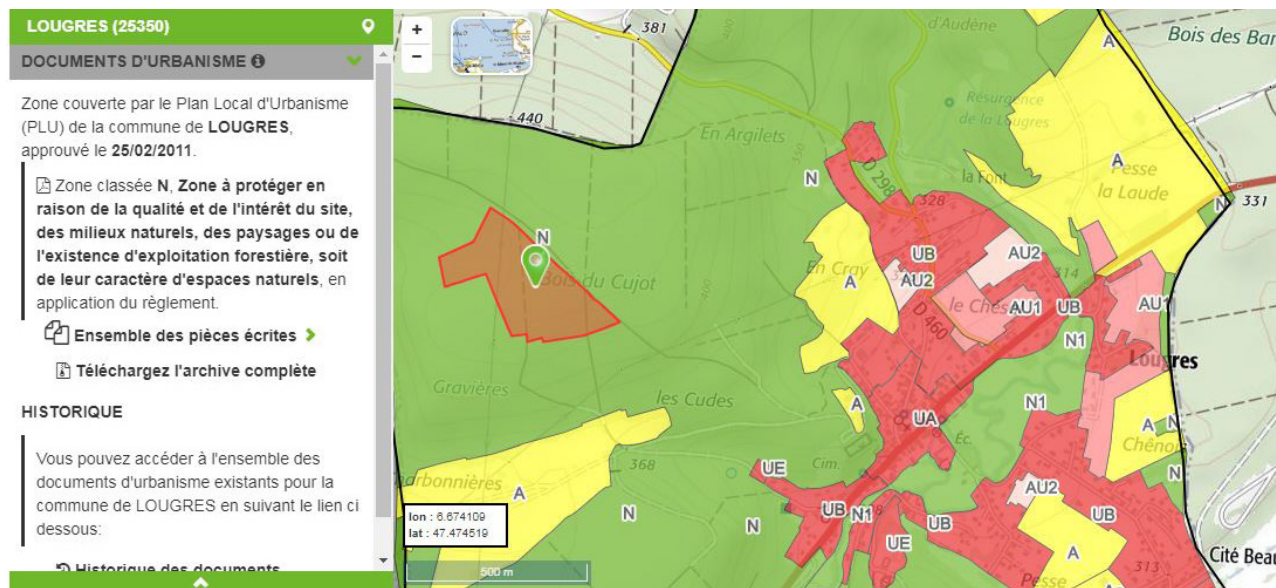


Source : ADU

Géoportail de l'urbanisme

À partir du 1er janvier 2020, les documents d'urbanisme devront être accessibles sur le Géoportail national de l'Urbanisme pour être exécutoires.

En 2018, l'ADU a accompagné deux communes pour mettre leur document d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme. Il s'agit de **Lougres** et **Thulay**.



Source : Géoportail de l'urbanisme

Guide des procédures d'urbanisme

En 2018, l'ADU a poursuivi l'élaboration d'un guide des procédures de planification territoriale afin de décliner les procédures d'urbanisme types et les modèles permettant d'accomplir la procédure.

Pour mémoire, l'élaboration de ce guide, engagée en 2017, permet ainsi à l'ADU de :

Gagner en efficacité collective, notamment dans le cadre des prestations réalisées par l'Agence qu'elles soient en assistance à maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'œuvre.

Pour rappel, l'ADU a pour mission d'accompagner les communes dans l'évolution de leur document d'urbanisme par le moyen de procédures administratives et réglementaires qui conduisent à reproduire les mêmes tâches d'une commune à l'autre.

De plus, les PLUi, les PLUs, les cartes communales, et même les SCoT ont un contenu réglementaire de base commun.

Sécuriser les procédures, en :

- disposant de modèles types pour la conduite des différentes procédures (courriers, délibérations, arrêtés, publicités légales, etc.),
- se dotant de modèles nécessaires à l'organisation des consultations de maîtrise d'œuvre (cahier des charges, analyse des offres, etc.),
- bénéficiant de cadres de références

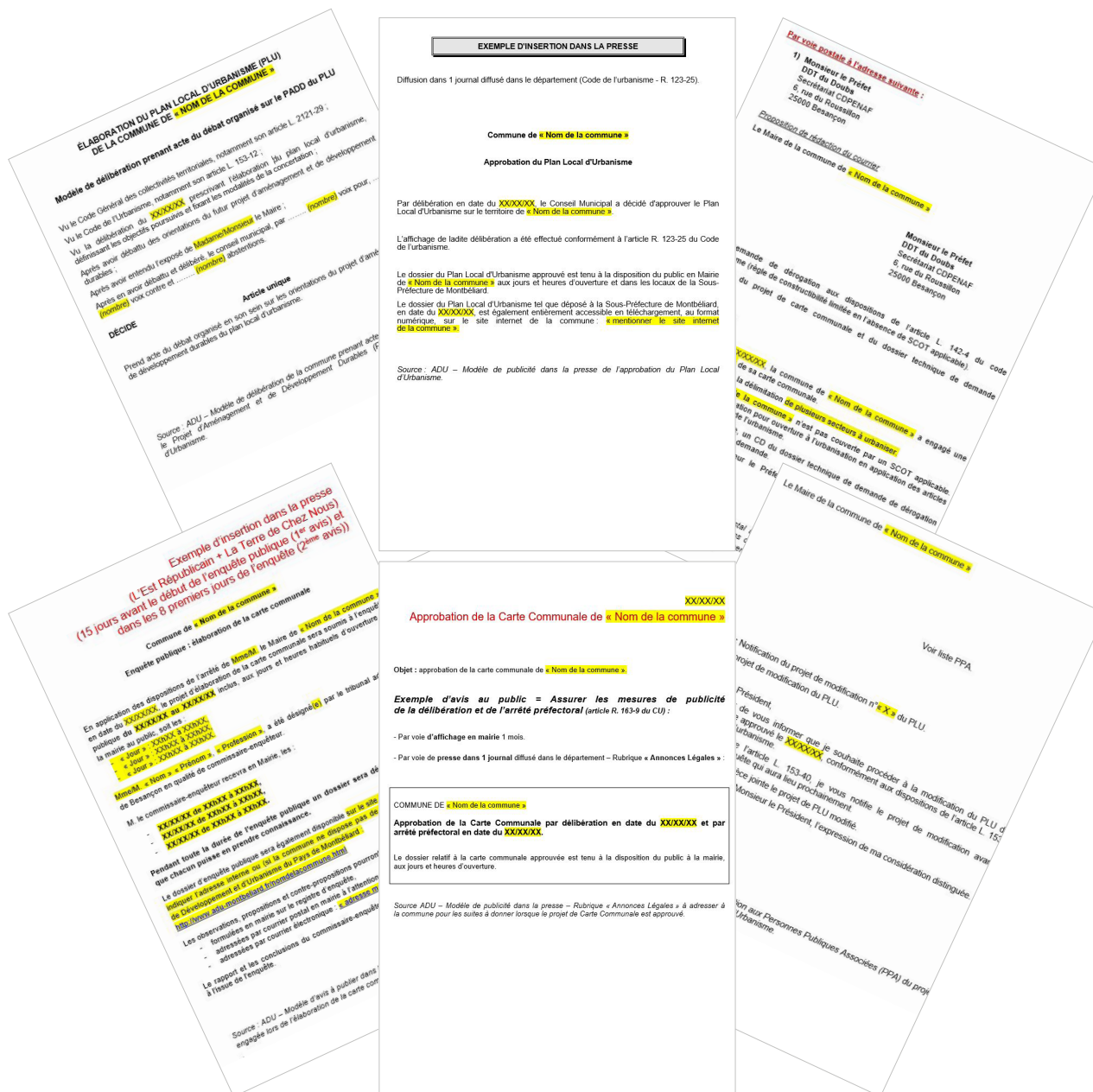
communs pour la production des différentes pièces des dossiers (rapport/ diagnostic, règlement, annexes, etc.).

Le guide intègre donc pour ces documents d'urbanisme, les procédures d'élaboration/ de révision, de modification, de modification simplifiée, de mise en compatibilité, de demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation, d'évaluation, etc.

Pour chaque type de procédure, il expose le cadre (les conditions du recours à telle ou telle procédure), la démarche (étapes, mise en œuvre, délais et coûts, conditions d'application du document en vigueur), les références juridiques, les modèles administratifs, les modèles de consultation et une composition type des différentes pièces composant le dossier.

L'Agence a désormais pour objectif de finaliser ce guide, mis à la disposition des salariés sous formats papier et numérique. Elle mettra également en ligne cet outil à destination de ses adhérents, via son site internet. Les communes adhérentes de l'ADU pourront ainsi consulter ce guide et télécharger les pièces administratives nécessaires aux évolutions de leur document d'urbanisme.

A ce titre, l'Agence réalisera prochainement une publication spécifique sur le guide des procédures de planification territoriale à destination de ses partenaires, susceptibles d'être intéressés par ce service.



Veille juridique

En 2018, l'ADU a poursuivi le renforcement de son dispositif de veille juridique de **l'actualité législative et réglementaire** en matière de **droit de l'urbanisme**, de **l'habitat**, de **l'environnement** et des **transports et déplacements**.

L'Agence capitalise ainsi les éléments issus d'autres agences, à l'image de bulletins mensuels d'information, via le forum du club planification / réglementation de la FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme) par exemple, ou à partir d'autres sources de diffusion dont elle dispose. Elle peut ainsi diffuser une information juridique pertinente et utile à ses salariés ainsi qu'à ses membres.

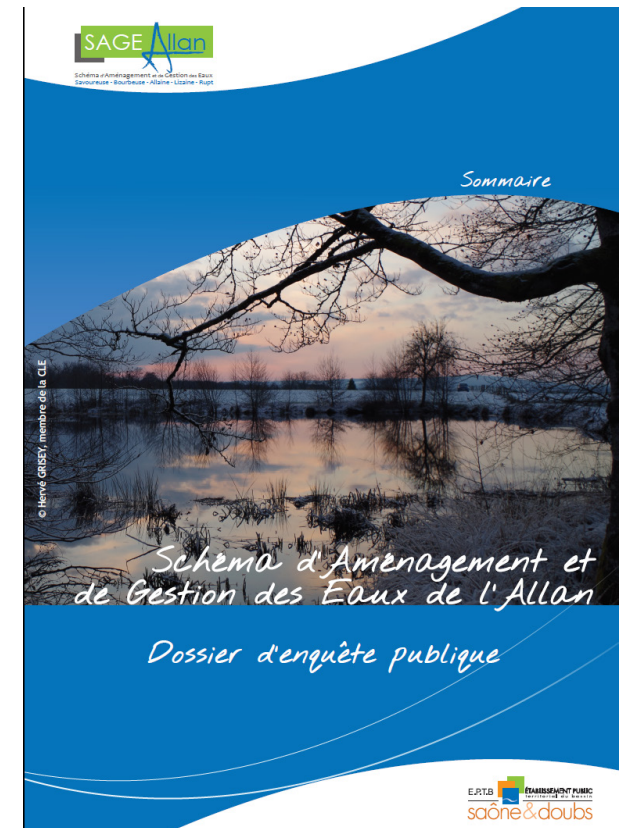
En effet, la veille juridique permet à l'ADU de se tenir informée, en temps réel, des **évolutions législatives et réglementaires** mais aussi de la jurisprudence et d'être réactive vis-à-vis des sollicitations de ses partenaires, en particulier les communes lors des missions d'accompagnement des évolutions de leur document d'urbanisme.

Suivi des documents cadres

L'année 2018 a été marquée par l'aboutissement de deux principaux documents.

Tout d'abord, le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du Gland**, arrêté le 5 octobre 2018. Les éléments prescriptifs du document peuvent maintenant être intégrés aux démarches locales de planification que ce soit dans le SCoT Nord Doubs ou les PLU et cartes communales. Quant au **PPRI de la Savoureuse**, il est toujours en cours de révision.

Après plusieurs années d'élaboration, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Allan** a été validé en Commission Locale de l'Eau (CLE) le 3 mai 2018. L'enquête publique s'est tenue du 3 septembre au 5 octobre 2018 et la CLE du 14 décembre 2018 a autorisé la sollicitation des Préfets du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort pour l'approbation finale du SAGE.



3 Faciliter la mise en œuvre des stratégies définies par les documents de planification

Contribution à la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Pays de Montbéliard Agglomération

Pays de Montbéliard Agglomération a engagé l'élaboration d'un PLH à l'échelle des 72 communes formant son nouveau périmètre intercommunal. Une mission de **repérage des potentiels de construction de logements** de chaque commune a été confiée à l'ADU.

Au cours du séminaire de lancement du PLH, l'ADU a présenté les objectifs de cette mission. Il s'agissait de cibler les potentiels les plus stratégiques au regard :

- d'une appréciation de leur niveau de contribution à l'objectif central de moderniser le parc de logements ;
- d'un objectif de maîtrise de la consommation d'espaces ;
- de la faisabilité d'une opération dans les 6 ans d'application du PLH.

Après un travail technique d'analyse formalisé sous forme d'une fiche par commune, **l'ADU a rencontré individuellement chaque commune** afin de vérifier son approche avec les élus et techniciens et d'identifier les principales difficultés rencontrées pour construire, rénover ou remplacer des logements.

A l'issue de ces rencontres, l'ADU a **formalisé une base de données exhaustive** qui s'inscrit dans une perspective d'approfondissement des orientations du SCoT et de préparation d'une démarche de PLU intercommunal.

Un premier bilan de cette mission a été présenté en comité de pilotage du PLH le 8 novembre, en présence des élus, des techniciens de PMA ainsi que du bureau d'études qui aura la charge de réaliser le PLH en 2019.



Source : ADU

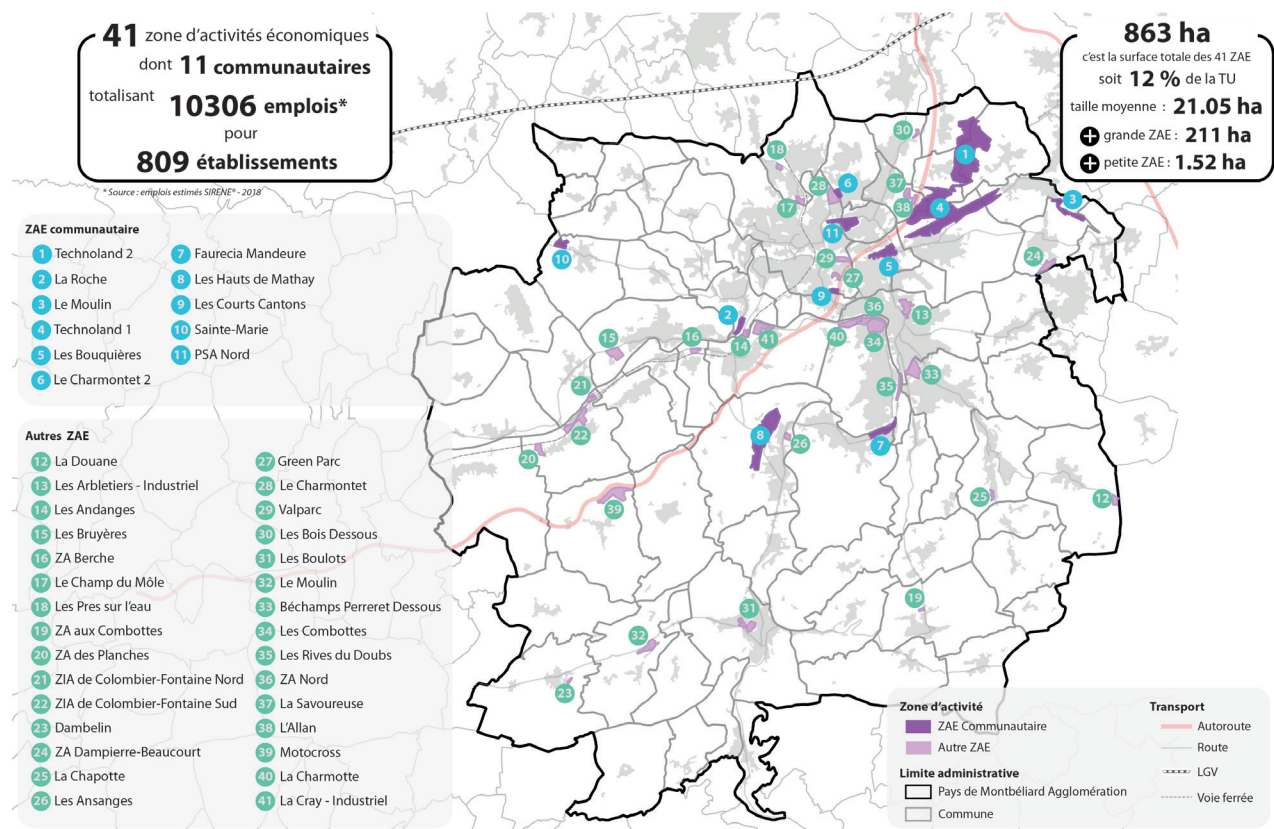
Schéma stratégique de développement des ZAE de PMA

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe le 1er janvier 2017 a renforcé les compétences en termes de développement économique des EPCI. Elles deviennent donc seules compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique existantes et à venir sur leurs territoires.

Pays de Montbéliard Agglomération souhaite saisir l'opportunité de cette réforme pour définir une stratégie de développement et de gestion des zones d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale, logistique et tertiaire, afin de planifier les investissements de l'agglomération et orienter les choix d'implantation des activités.

Pour définir cette stratégie, l'Agence a réalisé un diagnostic permettant de qualifier le rôle et le positionnement des ZAE dans l'économie de l'agglomération, d'apprécier les réserves foncières pour l'accueil d'entreprises et d'alimenter la définition d'une stratégie de gestion et de développement des ZAE.

Ce diagnostic a permis de définir des enjeux d'organisation de l'offre foncière et des enjeux transversaux de valorisation de l'offre en ZAE. Ces enjeux ont été partagés avec les élus communautaires en charge du développement économique de PMA lors d'un comité de pilotage le 10 juillet 2018.



Source : ADU

Protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de PMA signé le 22 juin 2017 officialisait la contractualisation de quinze études pour répondre aux ambitions des acteurs du renouvellement. Échelonné entre janvier 2017 et juin 2018, le programme d'études est maintenant finalisé.

Assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADU

En décembre 2017, à l'occasion d'un séminaire élargi à l'ensemble des partenaires en charge du renouvellement des quartiers, l'ADU avait formalisé une synthèse générale de l'avancement du protocole. La **publication du Focus n°2** parue en janvier 2018 mettait en évidence les enseignements des études par rapport aux perspectives initiales qui avaient été définies dans le dossier de présentation du protocole.

Au premier semestre 2018, l'ADU a suivi la finalisation des études urbaines pré-opérationnelles réalisées par Qui Plus Est sur la Petite Hollande et Orbitat+ sur les Gravieres Evoironnes. Des temps d'échanges spécifiques ont ensuite permis d'**articuler le programme urbain avec le programme patrimonial des bailleurs** pour les faire converger. Parallèlement, dans le cadre de la préparation de l'évaluation du NPNRU, elle a également formalisé un temps o du tableau de bord de suivi-évaluation des

programmes de renouvellement urbain avec une cinquantaine d'indicateurs classés selon les objectifs incontournables de l'ANRU (cf. axe 4, tableau de bord du PNRU).

L'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADU s'est poursuivie tout au long de l'année avec un appui à PMA dans la rédaction du dossier de présentation des futures conventions. Pour tenir les objectifs des acteurs locaux de passer le dossier en réunion technique partenariale de l'ANRU avant la période estivale, un premier jet le plus abouti possible a été formalisé et transmis aux services de la DDT 25 le 14 mai 2018. En lien avec PMA, l'ADU a également réalisé une proposition de diaporama à destination de la DDT en vue de la réunion technique partenariale. Des échanges entre la DDT, PMA et l'ADU ont ensuite permis de remettre un dossier et un diaporama amendés le 20 juin 2018. La DDT a ainsi pu défendre le **dossier de présentation des futures conventions** devant l'ANRU et ses partenaires en **réunion technique partenariale le 4 juillet 2018**.



Au deuxième semestre l'ADU, PMA et les villes ont amendé le dossier en fonction des retours de l'ANRU et ses partenaires. En effet, le compte rendu de la réunion de travail partenariale du 4 juillet 2018 mentionnait deux niveaux de questions portant respectivement sur la manière dont l'agglomération porte le programme de renouvellement urbain et sur les projets urbains. Une note circonstanciée de l'ADU accompagnée d'illustrations a permis d'**apporter des réponses sur les questions relatives au THNS et au référentiel pour l'aménagement des espaces extérieurs**, deux études dont l'Agence avait parallèlement la charge.

La dernière étape décisive sur laquelle l'ADU a apporté son appui est la **préparation du Comité d'Engagement de l'ANRU**, pour lequel les élus, les partenaires bailleurs et les appuis techniques se sont déplacés à Paris le **7 décembre 2018**. Cette importante étape administrative a permis aux élus de défendre collectivement la stratégie habitat et le nouveau programme de renouvellement urbain devant l'ANRU et ses partenaires. La maturité du dossier, la cohésion des élus et l'appui de l'État local, très impliqué dans la préparation de ce jalon, ont été décisifs dans l'accueil favorable du projet par l'ANRU et ses partenaires. En particulier, une majoration à 35% du taux de subvention devrait être accordée à la ville de Montbéliard pour soutenir le projet stratégique de renouvellement du secteur des Hexagones.

L'une des principales questions soulevées par le directeur de l'ANRU, portait sur l'acceptation

par l'ensemble des élus de PMA de la stratégie habitat qui est en rupture par rapport aux pratiques antérieures. Les réponses des élus sur les temps forts prévus en 2019 dans le cadre du PLH et du SCoT et l'implication de l'ADU dans les transitions en termes de planification ont montré la détermination à envisager différemment le développement du territoire. Il s'agit en effet de s'atteler plus fortement au renouvellement du tissu urbain existant dans les quartiers mais aussi dans les centres. Les services de l'État ont rappelé qu'ils seraient attentifs à la mise en œuvre de cette stratégie.

Avant la signature de la convention prévue au début de l'été 2019, l'ADU aura également la charge d'animer des comités techniques partenariaux pour ajuster les derniers éléments du tableau de bord de suivi évaluation avec des valeurs cibles à atteindre au terme du NPNRU.

Étude d'insertion urbaine du THNS

Pour ce qui concerne le THNS, l'ADU a montré que le tracé emprunté par Evolity dans la **traversée de la Petite Hollande** répond à un double objectif de desserte efficace et d'ouverture du quartier sur son contexte. Les premiers enjeux sont **le temps et le confort** de desserte de l'ensemble de la centralité, impliquant des trajets limitant les sinuosités. Le deuxième enjeu est la **lisibilité** de la desserte du territoire vécu qui dépasse le périmètre du NPNRU. Enfin le troisième enjeu est celui de la **qualité** afin de rendre agréable et sécuriser les itinéraires vers les équipements et les îlots d'habitation qui se déploient sur l'ensemble

du plateau. Suite à la réunion technique partenariale du 4 juillet, l'ADU a également rappelé que **le positionnement précis des arrêts et leurs aménagements connexes** a été étudié avec l'ADU dans le cadre du protocole et en lien avec le projet urbain. Enfin, dans le cadre

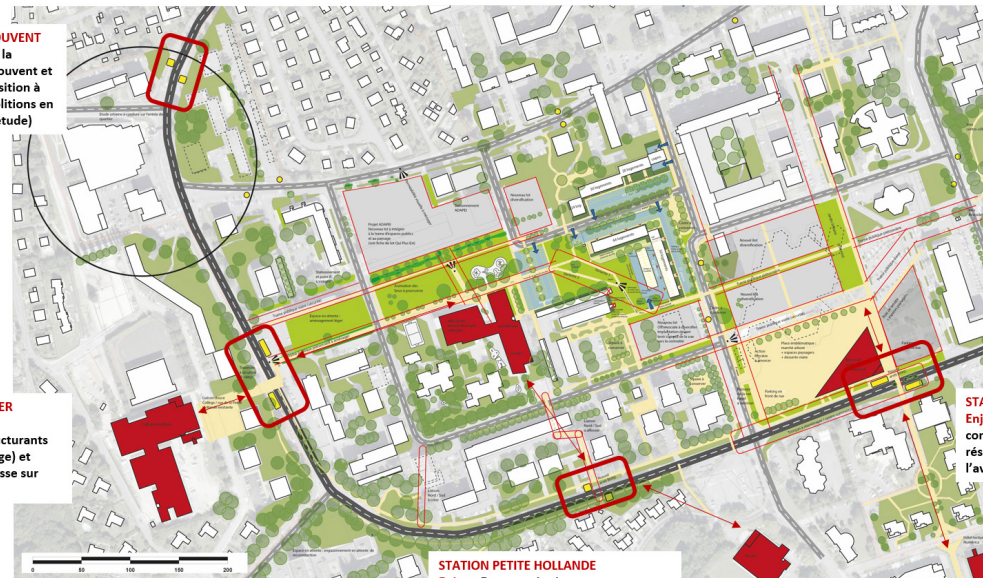
du NPNRU, la **ville de Montbéliard requalifiera la rue de la Petite Hollande sur l'ensemble du tronçon emprunté par Evolity**. L'ADU a donc rappelé que le projet élaboré par la ville est coordonné avec le réaménagement des stations réalisé sous maîtrise d'ouvrage de PMA.

Articulation entre le projet de THNS et le référentiel aménagement des espaces extérieurs :

1. Prolongements des aménagements vers les équipements structurants du quartier, qui sont situés de part et d'autre de la rue de la Petite Hollande
2. Traitement homogène des arrêts,
3. Équidistance des 4 arrêts.

STATION COTEAU JOUVENT
Enjeu : Desserte de la polarité du Coteau Jouvent et d'un secteur en transition à moyen terme (démolitions en entrée de quartier, étude)

STATION LOU BLAZER
Enjeu : Desserte d'équipements structurants (Jules Verne + collège) et réduction de la vitesse sur ligne droite



STATION PETITE HOLLANDE
Enjeu : Desserte équipements structurants (Crèche et ludothèque + piscine) et réduction de la vitesse sur ligne droite

STATION LEON BLUM
Enjeu : Articulation centralité commerciale avec université et résorption de la coupure de l'avenue Mitterrand

ADU - Octobre 2018

Construction d'un référentiel des espaces extérieurs

Dans le temps du protocole, l'ADU a réalisé un **référentiel pour l'aménagement des espaces extérieurs des quartiers**. C'est un outil sur lequel les acteurs du renouvellement urbain se sont accordés. Il est destiné à fixer des **objectifs d'aménagement communs** entre les collectivités, les bailleurs et les maîtres d'œuvre en considérant d'emblée les **impératifs de gestion** des espaces extérieurs. A ce titre, le référentiel s'est construit à partir d'un diagnostic fin des usages constatés sur site, du ressenti des habitants lors de consultations, des difficultés remontées par les différents gestionnaires (PMA, ville, bailleurs, services de sécurité).

La portée de ce document est indicative. Aussi, la spatialisation fine des éléments de programme sur les îlots à reconstruire peut être amenée à évoluer. Pour autant, cette démarche permet dès à présent de :

- gérer la durée inhérente au programme en partageant la vision à terme avec les acteurs du renouvellement et en intégrant la gestion transitoire des espaces en mutation ;
- réduire les différentiels avec le reste de la ville en tenant compte des usages et de la gestion des espaces ;
- coordonner les investissements humains et financiers sur l'ensemble des espaces extérieurs qu'ils soient résidentiels ou publics grâce à la prise de conscience des enjeux concomitamment par l'ensemble des acteurs.

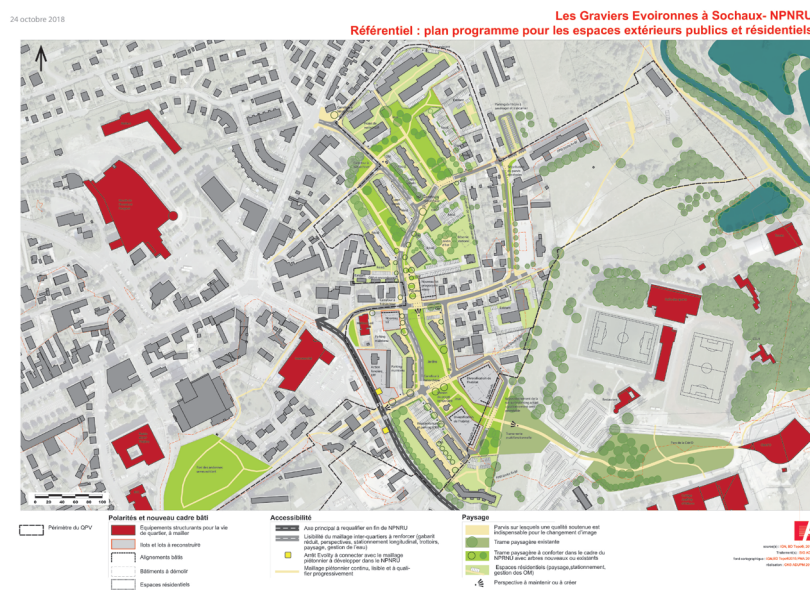
Enfin, le référentiel permet d'anticiper le **suivi de la qualité** des opérations. Pour mémoire, un « groupe qualité » a été mis en place lors du premier PRU avec la DDT 25 et leur architecte et paysagiste conseils ainsi que les villes. Ce groupe pourra s'appuyer sur le référentiel pour analyser les projets d'aménagements d'espaces publics ou de résidentialisation présentés par les différents maîtres d'œuvre.

Le compte rendu de la réunion technique partenariale a demandé une approche plus fine sur la Petite Hollande ; lors de la visite du site le 4 octobre 2018, les représentants de l'ANRU ont particulièrement insisté sur la liaison entre le cœur de quartier et les Hexagones, tronçon sur lequel le méandre Est-Ouest passe à l'arrière de bâtiments avec des dénivelés issus de démolitions antérieures.

Un travail partenarial avec la ville de Montbéliard et le bailleur Néolia animé par l'ADU en octobre 2018 a permis de préciser :

- les objectifs permettant de qualifier l'articulation entre le cœur de quartier et la centralité des Hexagones ;
- le scénario de résidentialisation en lien avec le programme d'espaces publics sur le méandre et la ZAC de la centralité des Hexagones.

Sur Sochaux également, le référentiel a été précisé pour tenir compte des résultats de l'étude Urbaine conduite par le Bureau d'Etudes **Urbitat +** ainsi que des objectifs du **bailleur IDÉHA** en termes de résidentialisation et du niveau d'**ambition de la ville** en termes de changement d'image des espaces publics.



Modalités de concertation

Dans une approche cohérente avec les dispositifs de concertation mis en place dans le cadre du Contrat de Ville Unique (CVU) et la mobilisation des Conseils Citoyens, l'objectif du début d'année 2018 a été de définir collectivement les principes de la participation sur le projet urbain des quartiers.

La mission de l'ADU a permis de **définir les principes sur la base desquels fonctionneront les Maisons du Projet**. Les actions plus opérationnelles sont définies par les villes, en cohérence avec ces principes afin d'établir un programme d'actions détaillé et l'organisation fonctionnelle des Maisons du Projet (ex : supports mis à disposition, outils, salles dédiées, personnel mobilisé, horaires d'ouverture, etc).

Ces principes ont été retranscrits dans une **charte de la participation** pour finaliser la mission, en mars 2018.

Le but de la charte est d'indiquer les grands principes et engagements de chacun des groupes d'acteurs en matière de participation, pour :

- appeler la population à s'intéresser au projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'ensemble des quartiers, en se mettant à sa portée,
- l'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre des projets opérationnels,
- s'inscrire dans la vie des quartiers.

Elle précise également les modalités de suivi et d'évaluation des démarches participatives.

CHARTE DE LA PARTICIPATION

Des quartiers de renouvellement urbain du Pays de Montbéliard

Mars 2018



Source : ADU

Montbéliard - Action Cœur de ville

La ville de Montbéliard a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville », destiné à concentrer un ensemble de moyens pour la redynamisation de centralités fragilisées. Une convention cadre entre les différents partenaires du programme a été signée le **29 septembre 2018** afin de préciser les objectifs stratégiques, mettre en œuvre un programme opérationnel et définir les engagements des différentes parties.

La ville de Montbéliard a souhaité être accompagnée de l'ADU pour **la gestion d'ensemble de ce dispositif, l'écriture des pièces de la convention-cadre et la réalisation d'un observatoire cœur de ville**. Le contenu de ces missions a été précisé en 2018. Pendant la phase d'initialisation du programme cœur de ville, d'une durée de 18 mois, le rôle de l'ADU sera de garantir la cohérence d'ensemble du projet :

en participant aux différentes instances de pilotage et de suivi des études conduites et en établissant des synthèses visant à mettre en évidence les éléments à considérer dans les différentes parties du projet global à exprimer pour le centre-ville de Montbéliard (diagnostic, stratégie et orientations, programme et échelonnement) ;

en apportant une assistance conseil permanente et un appui technique au directeur de projet dans la coordination du dispositif partenarial (organisation de consultations de maîtrise d'œuvre, stratégie de concertation et de communication, préparation des instances de validation).



Source : ADU

Bethoncourt – programmation du nouveau collège du nord agglomération de Montbéliard

Le nouveau collège pour le nord de l'agglomération de Montbéliard va être réalisé sur le territoire de la commune de Bethoncourt. Le choix du site d'implantation a été définitivement validé fin septembre 2017 par délibération de l'assemblée du conseil départemental du Doubs.

L'ADU a réalisé pour le compte du département un **cahier de prescriptions urbaines et architecturales** sur la base des principes directeurs partagés en 2017 avec l'ensemble des partenaires.

Ce document intervient dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre dont le lauréat devrait être choisi à la fin du 1er semestre 2019.

Le cahier des charges a pour vocation de cadrer l'implantation de cet équipement scolaire pour le nord de l'agglomération de Montbéliard, sur un **site destiné à se transformer en un quartier mixte à dominante habitat**.

Il a pour objectif d'inscrire le projet dans un contexte immédiat à court terme et de l'articuler avec de futurs programmes envisagés à plus long terme.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu fin 2020, mi 2021.



Source : ADU

Valentigney – aménagement du secteur Pézole

Fin 2017, l'ADU a été sollicitée sur le quartier Pézole à Valentigney pour amender le parti global de renouvellement en croisant les impératifs de la ville et des objectifs du bailleur IDÉHA. Il s'agissait par ailleurs de tenir compte d'enjeux urbains à une échelle élargie et du développement à venir sur une zone AU (urbanisation future) plus à l'Ouest.

Le parti général répond à plusieurs enjeux en termes de :

• Lisibilité de l'**accès à la zone AU depuis le centre-ville** par la mise en évidence de la rue Vincent d'Indy en tant qu'itinéraire principal, Affirmation d'une **centralité de quartier** en accroissant la visibilité des commerces depuis les axes principaux et en qualifiant leur inscription urbaine par un aménagement de place,

• **Vision coordonnée du renouvellement** par l'articulation de l'approche urbaine et de l'approche patrimoniale,

• **Évolutivité des îlots et quel que soit le phasage** par la lisibilité de la trame d'espaces publics et la répartition des nouveaux lots à bâtir sur des entités foncières séparées,

• Prise en compte de la **hauteur des bâtiments** dans les choix patrimoniaux (démolition préférentielle des R+4).

En 2018, pour faciliter la concertation avec les habitants, l'ADU a réalisé une **maquette 3D numérique** montrant l'évolution du quartier en termes de démolitions, de reconstructions et d'aménagement des espaces extérieurs. Elle a

été présentée par l'équipe municipale lors d'une réunion publique le 24 avril 2018. La maquette a permis aux habitants et aux commerçants d'appréhender la portée du projet et son phasage.



Source : ADU

Conseil qualité

Conseil architectural et urbain sur la production de logements sociaux

Dans le cadre des « groupes qualités » aux côtés de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Doubs, l'Agence analyse puis émet un avis sur les projets en amont des dépôts de demandes de permis de construire ou d'aménager.

Ces projets ont pour maîtres d'ouvrage les bailleurs du territoire et concernent pour la plupart la rénovation énergétique d'immeubles de logements sociaux.

La procédure de suivi se compose comme suit :

- visite sur site,
- analyse des travaux envisagés par le maître d'ouvrage et de la proposition du maître d'œuvre,
- propositions de préconisations particulières si besoin,
- rédaction de l'avis.

En 2018, un projet a ainsi bénéficié de cette démarche :

Exincourt :

4-6 rue Emile Zingg, Travaux de maintenance d'un bâtiment collectif, isolation thermique et ravalement des façades.

Cette démarche d'accompagnement de projets de ravalement a été interrompue en cours

d'année, afin d'être recentrée à compter de 2019 sur les programmes de construction, de réhabilitation, de résidentialisation ou d'aménagement d'espaces publics portés dans le cadre du NPNRU.

Jury de concours

En 2017, l'ADU avait participé à la commission technique d'analyse des candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre lancé par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs – **Habitat 25** - visant à désigner l'équipe qui sera chargée de la réalisation d'un **projet de 29 logements inter générationnels situés sur la commune de Montenois**.

A cette occasion, une première sélection de six

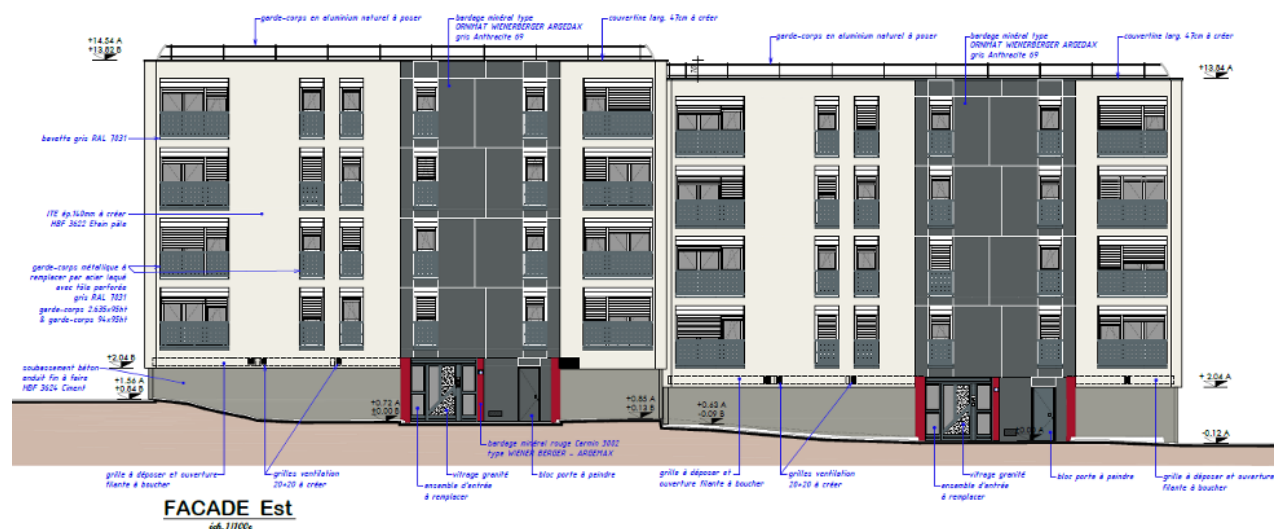
équipes a été proposée au pouvoir adjudicateur qui a désigné les trois candidats admis à concourir.

Début 2018, la commission s'est de nouveau réuni pour le **second tour de sélection du lauréat du concours**.

Les trois projets présentés de manière anonyme, ont été soumis à des critères d'analyse prenant en compte le parti pris urbain et architectural, le volet technique constructif et énergétique et pour finir le respect de l'enveloppe financière affectée au projet.

Le jury a émis un avis motivé et proposé le classement des trois prestations candidates.

Le lauréat est désigné par la direction générale du maître d'ouvrage, Habitat 25.



Source : Bureau d'études - CETEC Ingénierie

Commission régionale éco-quartier

L'ADU a participé fin septembre à la commission régionale écoquartiers de Bourgogne Franche Comté, dont la mission est d'examiner les projets candidats à la labellisation.

Cette commission créée en 2014, est animée par la DREAL pour le compte du ministère du logement et de l'habitat. Elle est composée de divers organismes en lien avec les politiques de développement urbain durable : conseil régional, Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), DDT et agences d'urbanisme.

Elle propose ensuite une distinction « Label Écoquartier » ou « Engagé dans la labellisation » à remettre aux différents projets candidats ou le rejet de la demande.

Cette distinction est effectuée à partir d'une grille de notation selon des critères fondés sur vingt engagements réunis dans quatre thématiques : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques.

Les cas litigieux sont transmis à la commission nationale pour arbitrage, et c'est elle qui valide les propositions de la commission régionale.

En 2018, deux projets ont été analysés :

Quartier Viotte proposé par la **ville de Besançon**,

Quartier de Filature proposé par la **ville de Ronchamp**.

Les deux projets ont obtenu le label Etape 2.

L'ADU est inscrite dans cette commission au titre de personne qualifiée. Lorsqu'il s'agit d'examiner des projets portés par l'un de ses membres, l'ADU ne participe donc pas aux délibérations et ne peut faire part que de sa connaissance éventuelle du dossier présenté.



Source : La Filature

Administration des bases de données

Une capitalisation permanente des données territoriales

Une base de données statistiques et cartographiques fiable et actualisée est un élément indispensable pour mener à bien les missions de l'ADU.

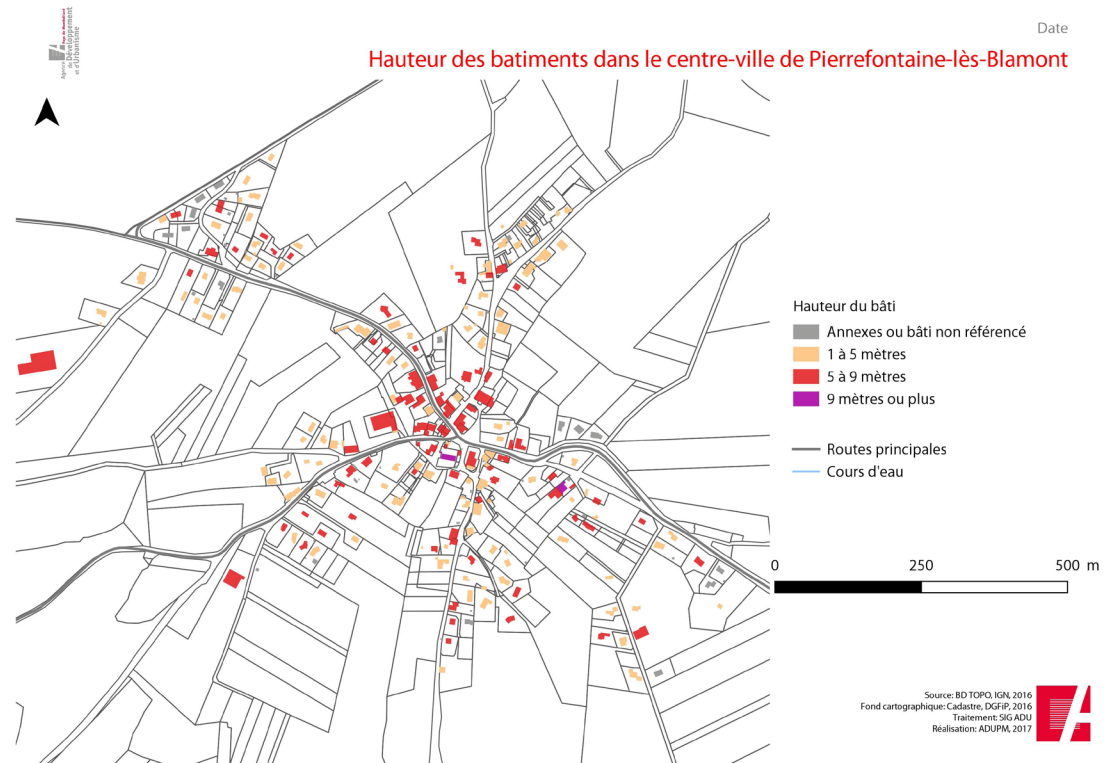
En 2018, l'ADU a ainsi consolidé ses bases de données par l'intégration ou la création de

données de thématiques et d'échelles variables.

En plus de la **mise à jour des bases de données**, l'ADU mène un travail constant de **recensement de ses données**. Ainsi, la recherche de données est simple et rapide et les données créées ou récoltées sont toutes capitalisées.

Formés au logiciel QGIS, les chargés d'études peuvent accéder facilement à des données communes de référence et partager des fichiers de travail.

4 Observer et objectiver les dynamiques territoriales



Source : ADU

Valorisation des bases de données et mise à disposition des membres

Fourniture de données

En 2018, l'ADU a répondu à huit demandes ponctuelles de ses membres.

Il s'agit principalement de demandes de données statistiques. Ainsi, à titre d'exemples :

l'ADU a fourni le nombre de **logements vacants** à la ville de Montbéliard dans le cadre de son action « Cœur de Ville » et des **données démographiques** à PMA afin d'accompagner la réflexion dédiée à l'évolution du ramassage d'ordures ménagères ;

Des extractions ciblées de la **base SIRENE** ont été effectuées pour le compte de l'ADN-FC dans le cadre de l'accompagnement de prospects ;

Des traitements de données ont également été réalisés, par exemple la **géolocalisation des logements sociaux** sur PMA et l'indication de leur emplacement éventuel dans un quartier de politique de la ville ou de veille active pour le compte de l'Union Sociale pour l'Habitat.

Des données géographiques à caractère environnemental ont pu aussi être partagées dans le cadre d'une mission de PMA relative à l'inventaire des vergers.

Exploitation des données du recensement de la population

Depuis début 2018, l'ADU a initié la publication de « **Chiffres** » destinés à partager des données qu'elle capitalise.

En effet, l'INSEE communique annuellement les résultats du recensement de la population avec les populations municipales au 1er janvier, puis les résultats détaillés en milieu d'année. En février 2018, le **numéro 1 de Chiffres** a fait ainsi l'état des évolutions de populations entre 2010 et 2015. Puis, à l'automne 2018 un **numéro 2** a proposé un **portrait statistique de PMA** issu de l'analyse du recensement détaillé paru au cours de l'année 2018.

Cette publication structure un panel d'indicateurs qui permettent de mieux comprendre les dynamiques en cours sur le territoire et leurs évolutions depuis le dernier recensement de 2010. Trois thématiques sont abordées : la **démographie, l'habitat et l'économie**. Ce portrait est mis en perspective par l'observation des autres agglomérations de la région Bourgogne-Franche Comté. Il permet ainsi de faire le point sur la situation de l'agglomération et d'apporter des éclairages statistiques pour les réflexions en cours au sein de PMA, et notamment les révisions du SCoT Nord Doubs et du PLH.

Ces publications de Chiffres ont vocation à être ritualisées pour accompagner le rythme de communication de données par l'INSEE.

Elles ont par ailleurs été complétées par la communication à chaque commune de PMA

et aux intercommunalités membres de l'ADU, d'un **rapport sur les résultats statistiques du recensement**.

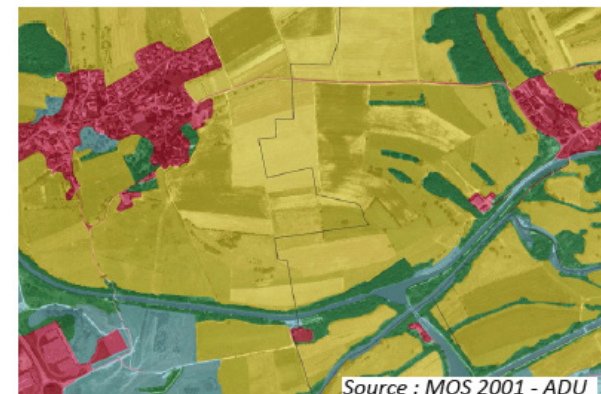


Valorisation du Mode d'Occupation du Sol du Nord Doubs

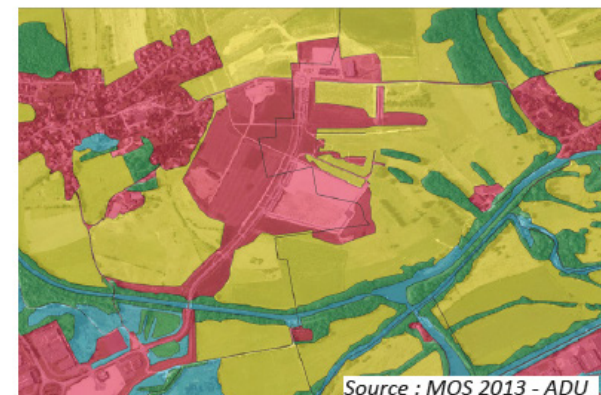
Le Mode d'Occupation du Sol est une information géographique qui décrit les types d'espaces présents selon quatre catégories – artificialisés, agricoles, forestiers, naturels – sur le territoire à un moment donné, leur localisation précise et les surfaces occupées. L'ADU a produit cette information ces dernières années sur les territoires du SCoT Nord Doubs et du SCoT du Doubs central avec un état en 2001 et en 2010. Sur la base de la dernière photographie aérienne de 2013, un nouvel état a été dressé sur le périmètre du Nord Doubs. Cette donnée est accessible sur le portail cartographique du site internet de l'ADU.

Afin d'en partager plus largement les résultats, le **premier numéro de Focus paru en janvier 2018 a été consacré à une présentation synthétique de l'analyse de l'artificialisation des sols dans le Pays de Montbéliard entre 2001 et 2013**. Outre la manière de construire un Mode d'Occupation du Sol, outil précieux d'analyse de l'occupation du sol, ce Focus n°1 montre par exemple, qu'entre 2001 et 2013, c'est l'équivalent de la commune de Glay (soit 642 ha) qui a été artificialisé, dont 68% (435 ha) qui ont concerné les espaces agricoles. 642 ha en 12 ans, c'est environ un terrain de football (1ha) construit chaque semaine sur le Pays de Montbéliard.

Technoland 2 en 2001



Technoland 2 en 2013



Atlas des QPV du Pays de Montbéliard

En 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a modifié la géographie prioritaire du Pays de Montbéliard. Aujourd'hui, 7 quartiers sur 6 communes ont été classés Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) : Petite-Hollande et Chiffogne à Montbéliard, Graviers-Evoironnes à Sochaux, Champs-Montants à Audincourt, Champvallon à Bethoncourt, Fougères à Grand-Charmont, et les Buis à Valentigney. Par ailleurs, deux quartiers anciennement en politique de la ville ont été classés en quartiers de veille active (Champerriet à Bavans et la Montagne à Etupes).

Cette même loi a instauré un Contrat de Ville Unique (CVU) pour la ville et la cohésion sociale. Le CVU fixe un cadre d'action publique sur les QPV autour de quatre enjeux prioritaires pour la période 2015/2020 :

- Développement économique et emploi ;
- Poursuite du renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle ;
- Cohésion sociale par la cohérence éducative ;
- Citoyenneté et vivre ensemble.

Pour accompagner l'évaluation globale de ce contrat, et parallèlement à ses travaux concernant l'établissement de la convention ANRU, l'ADU a réalisé un atlas des QPV à partir d'indicateurs permettant de mesurer leur situation actuelle et de mettre en perspective l'évolution de leur trajectoire par rapport à leur

environnement (ville et agglomération). Cet atlas propose une fiche par quartier ainsi qu'une analyse de synthèse mettant en évidence les tendances les plus marquantes. Il sera mis à jour de manière permanente afin de contribuer aux diverses évaluations des politiques publiques mises en place sur ces quartiers.

Le 8 octobre 2018, l'ADU a restitué ce travail à l'ensemble de l'équipe « politique de la ville et cohésion sociale » de PMA en présence du délégué du Sous-Préfet. L'ADU est aujourd'hui sollicitée pour suivre ces indicateurs dans le temps et les élargir aux Quartiers de Veille Active d'Etupes et Bavans sous une forme plus « allégée ».

En décembre 2018, l'ADU a intégré cet atlas sur son site internet pour le rendre accessible à ses partenaires. Ce **portail cartographique** permet une visualisation rapide et synthétique des indicateurs clés. Les **fiches de quartier** et la **synthèse de l'analyse** sont également consultables et téléchargeables depuis cette plate-forme.

Le 25 janvier 2019, les résultats de ce travail ont été présentés aux membres de l'ADU dans le cadre de temps de débats, l'occasion également de dresser des possibilités d'évolution et de développement de cet outil pour l'adapter aux attentes et besoins de nos partenaires.

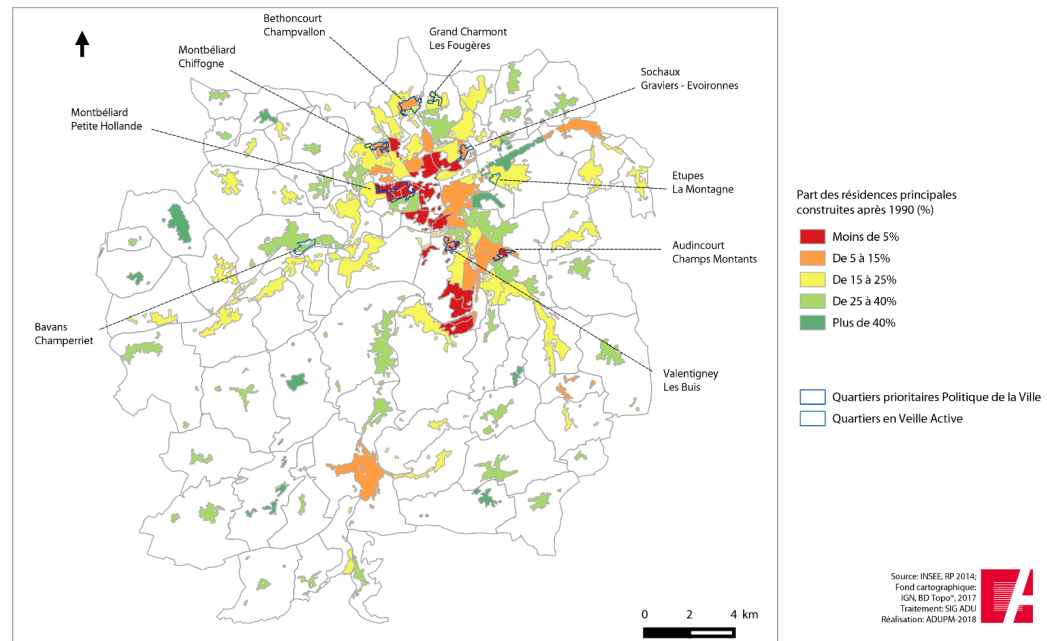


Tableau de bord du PNRU

Pour **préparer le suivi et l'évaluation du NPNRU**, l'ADU a été missionnée, dans le cadre des études conventionnées dans le protocole de préfiguration, pour la réalisation d'un tableau de bord et d'un temps 0. Ils ont été **construits sur les objectifs urbains prioritaires des quartiers**, et découlent donc des objectifs stratégiques ou incontournables suivants :

- Développer une offre diversifiée de l'habitat,
- Accueillir de nouveaux profils de ménages,
- Favoriser une mixité fonctionnelle et un développement économique,
- Réaliser des aménagements en adéquation avec les besoins des habitants,
- Faciliter les déplacements dans, vers, et à partir du quartier,
- Prendre en compte les contraintes environnementales et l'efficacité énergétique dans les aménagements.

Ces objectifs urbains prioritaires sont détaillés dans un tableau de bord joint en **annexe au dossier de convention**. Ils ont été ordonnés selon leur importance pour les quartiers de la Petite Hollande et des Graviers-Évoironnes. En effet, la diversification de l'habitat constitue l'objectif majeur du programme sur les deux quartiers visés. Pour chacun d'entre eux, une **liste d'indicateurs a été définie afin de traduire les évolutions attendues** constituant le « **temps 0** » du **tableau de bord**. Ces indicateurs sont rattachés à des objectifs spécifiques. Ils ont

été choisis en fonction de leur pertinence et de la disponibilité des données à utiliser. Ils seront toujours observés à l'échelle du quartier

et souvent comparés à l'échelle de la ville et de l'agglomération, afin de repositionner les quartiers dans le contexte local.



Atelier Parcours : une maquette et une vue aérienne des parcours proposés accompagnés d'images de références - Source : Urbitat +

Enjeux de la transition énergétique : un nouveau champ d'observation en cours de structuration

Une première publication : « réussir la transition énergétique – le point sur le Pays de Montbéliard »

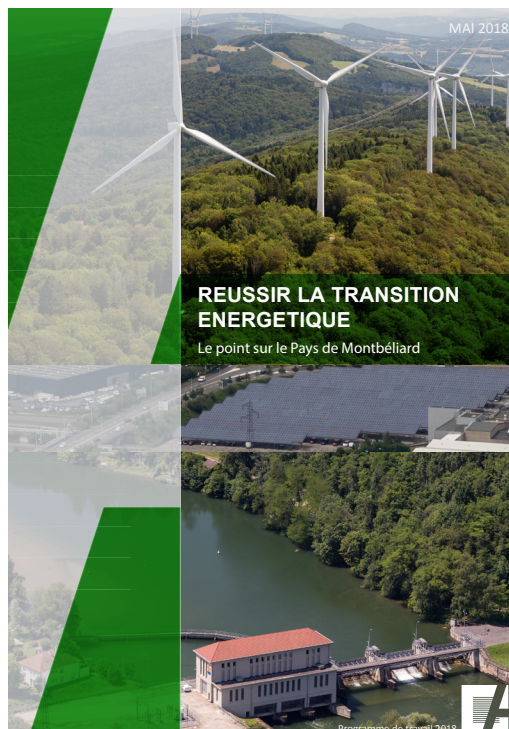
Pour accompagner ses adhérents dans le défi de la transition énergétique, l'ADU s'empare d'un **nouveau thème d'expertise - celui de l'énergie** - tant ses interactions avec les politiques d'aménagement et de développement du territoire sont nombreuses.

A travers une **première publication**, la transition énergétique a été étudiée au prisme des grands enjeux internationaux, des sources de financement potentielles pour les collectivités ou encore des gisements de production d'EnR sur PMA. Par exemple, le potentiel de production photovoltaïque a été estimé par l'ADU sur les parkings et certains bâtiments de l'agglomération, en s'inspirant de la centrale solaire mise en place par PSA en 2010. Si on couvrait de panneaux photovoltaïques toutes les toitures des bâtiments et les parcs de stationnement des grandes zones commerciales, ainsi que ceux de PSA, ou encore les toitures terrasses des bâtiments publics ou des bailleurs sociaux, on pourrait fournir l'équivalent de la consommation annuelle d'énergie de 6000 foyers.

Cette étude a été renforcée par des regards d'experts locaux ou régionaux (ADEME, GRDF,

PSA, NEOLIA), par des témoignages d'élus et par des analyses de l'ADU, par exemple sur la précarité et la vulnérabilité énergétique des ménages.

Cette publication constitue une **contribution de l'ADU à l'élaboration du PCAET engagée par PMA**. Elle marque plus globalement l'engagement d'un travail permanent de l'ADU pour constituer un centre de ressources sur cette thématique, et ainsi apporter d'autres analyses dans le futur.



Potentiel de production annuelle par type (toitures ou parkings) et équivalence en consommations annuelles d'énergie de foyers

Ombrières sur parkings



Potentiel de **64 490 MWh**,
soit 3 350 foyers

Toitures de Bâtiments commerciaux



Potentiel de **14 630 MWh**,
soit 760 foyers

Toitures de Bâtiments publics



Potentiel de **23 100 MWh**,
soit 1 200 foyers

Toitures de Bâtiments des bailleurs sociaux



Potentiel de **13 280 MWh**,
soit 690 foyers

Gisement global

Potentiel de **115 5000 MWh**,
soit **6 000 foyers** (10% des foyers de PMA)

Source : ADU

Objectifs fixés par l'Union Européenne à l'horizon 2030



-40%

d'émission de gaz à effet de serre



+32%

de l'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables



+27%

d'augmentation de l'efficacité énergétique

Source : ADU

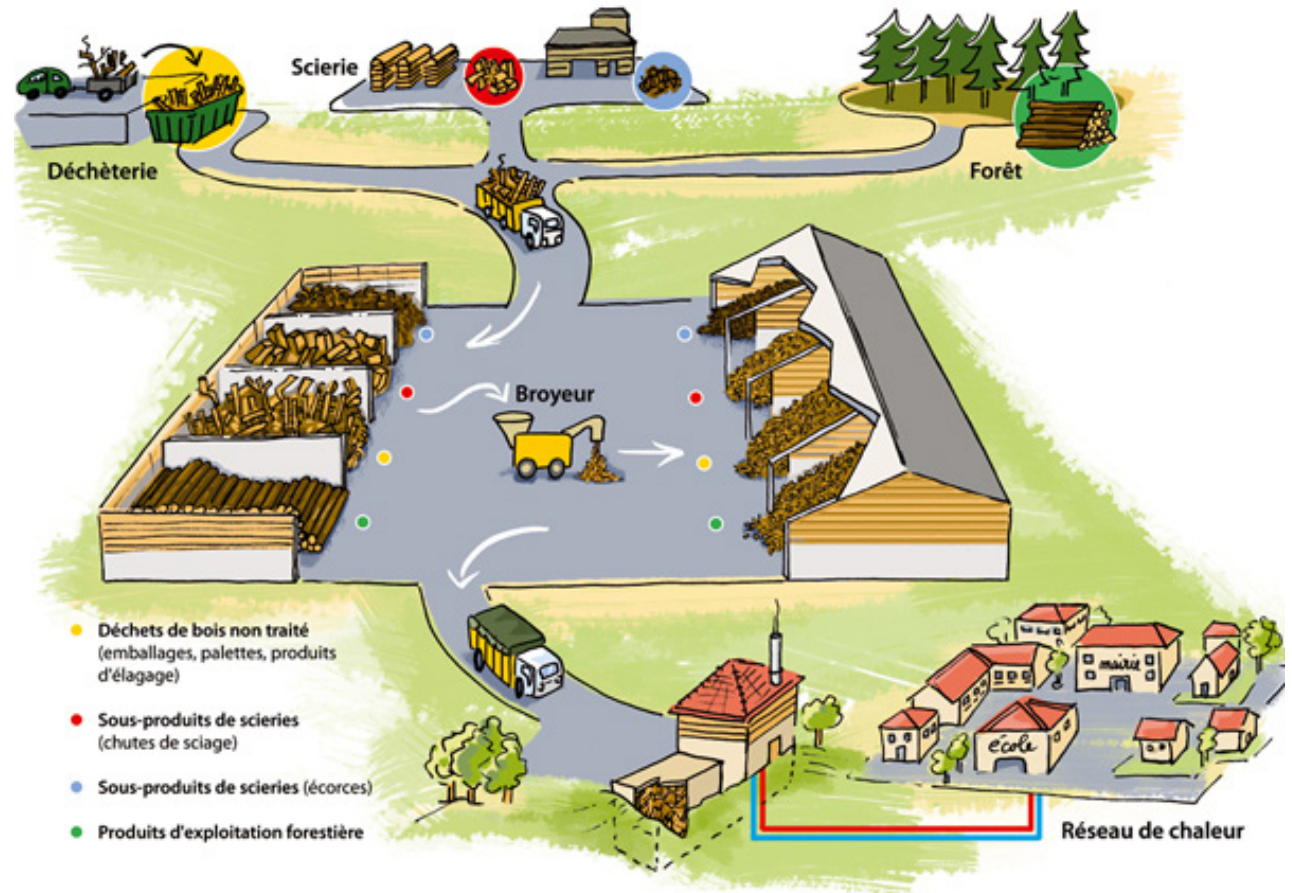
Partenariat avec l'Université de Franche-Comté, UFR STGI de Belfort Montbéliard

Afin d'approfondir la connaissance, et dans le cadre d'un partenariat avec l'UFR STGI de Belfort, l'ADU a sollicité l'accompagnement d'un groupe de trois étudiants en Master 2 « gestion durable de l'environnement » afin de réaliser une **étude sur le potentiel en bois-énergie sur PMA**.

La forêt occupe 45% de la surface de PMA. Au-delà de sa fonction environnementale (protection de la biodiversité) et sociale (accueil du public, paysage), la forêt représente en effet une fonction économique importante. En particulier, les différents produits qu'elle génère (bois construction, bois d'industrie et bois énergie) en font une ressource renouvelable idéale pour la transition énergétique.

Or, sur PMA, seulement 0,4% des consommations en énergie finale du territoire sont alimentées par du bois ou de la biomasse. Il y a donc un gros potentiel de développement de projets, notamment de créations de chaudières bois pour les communes non couvertes par le réseau de gaz. A cette fin, en 2018 et complémentirement aux analyses du Plan d'Approvisionnement Territorial, le groupe d'étudiants a commencé à quantifier la ressource existante sous les lignes à Haute Tension, la ressource des haies agricoles et des bords de route. Par ailleurs, ils ont créé et envoyé un questionnaire à 11 communes-types, non desservies par le gaz, afin de connaître leur système de chauffage, et leurs besoins éventuels de renouvellement de chaudière.

Les résultats de ce projet tuteuré ont été remis début 2019.



Source : CAUE Midi-Pyrénées

Observatoire Départemental de l'Habitat

L'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) produit des supports de connaissance en matière d'habitat à l'échelle départementale. L'objectif de cet observatoire est d'accompagner la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) approuvé en 2014 et son articulation avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) du département du Doubs.

Membres de l'ODH, les deux agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard participent régulièrement aux **réunions partenariales mensuelles** aux côtés du département, des services de l'État, de la CAGB, de PMA et de l'ADIL.

Dans ce cadre, le département a initié en 2018 des **rencontres territoriales** à l'organisation desquelles les agences d'urbanisme ont contribué.

Les objectifs de ces rencontres étaient les suivants :

- mettre en avant et mieux faire connaître l'ODH en tant qu'outil de connaissance et d'analyse pour apporter des solutions aux questions que se posent les élus sur les territoires en matière d'habitat/logement ;
- vulgariser les productions de l'ODH dans le cadre des 10 ans de cet observatoire né en 2008 ;
- recueillir les attentes des territoires en matière d'habitat/logement et vis-à-vis de

l'ODH (connaissance, aide à la décision, etc.) ; débattre des enjeux identifiés localement : pour chaque territoire, des problématiques spécifiques ont été identifiées à évoquer avec les acteurs présents.

Trois réunions ont ainsi été organisées sur le territoire départemental sous l'égide de Mme CUENOT-STALDER, présidente de l'ADIL, vice-présidente d'Habitat 25 et conseillère départementale déléguée en charge de l'habitat et du logement :

- le 3 octobre, à Montbéliard** pour le secteur de PMA,
- le 24 octobre, à Pirey pour le secteur de Besançon,
- le 14 novembre, à Orchamps-Vennes pour les secteurs des Portes du Haut-Doubs, de la bande frontalière et du Doubs central.

L'ADU s'est ainsi mobilisée pour **l'organisation de la rencontre de Montbéliard** qui s'est déroulée en trois temps :

- la visite d'une opération locale de Néolia rue des Halles à Montbéliard illustrant certaines des problématiques actuelles du Pays de Montbéliard concernant la modernisation du parc de logement, la résorption de la vacance ou la reconquête des centres ;
- ensuite, une présentation de l'ODH et de ses publications concernant un panel d'opérations, le regard sur les dynamiques du marché immobilier et les notes de conjoncture sur la vacance des logements ;
- enfin, un échange avec les participants, à

la fois sur leur vision des enjeux identifiés localement et sur leurs attentes éventuelles vis-à-vis de l'observatoire départemental.

Fiche 12 : Une politique de renouvellement urbain en centre ancien, rue des Halles à Montbéliard

Pourquoi ? Reconstruction d'un immeuble ancien très dégradé en secteur sauvegardé du centre-ville historique ; opération concourant à la reconstruction de l'offre de logements démolie dans les quartiers sociaux de l'agglomération.



Vue sur l'opération au niveau du passage pour piétons - crédit photo ADU - 2017

Contexte et objectifs visés	La Ville de Montbéliard souhaitait renforcer l'offre d'habitat en centre-ville en développant des programmes neufs de qualité ou des restructurations de bâtiments existants. Sur le secteur des Halles qui présente un intérêt architectural, il s'agissait, d'une part, de remettre sur le marché des logements vacants notamment dans des immeubles anciens en valorisant ce patrimoine et, d'autre part, d'intervenir sur les espaces publics en créant une liaison forte entre le secteur de la Lizaine et le bâtiment des Halles.
Composition du projet	7 logements (4 T2 et 3 T3, 6 PLUS et 1 PLAI), proches des commerces et des équipements de la cité, dont un logement T2 en rez-de-chaussée entièrement adapté pour une personne handicapée.
Maîtrise d'ouvrage	Néolia - livraison en 2013 - coût du programme : 1 M€ subvention : 17 % / prêt : 53 % / fonds propres : 30 %

Source : Département du Doubs

Armature territoriale du Doubs

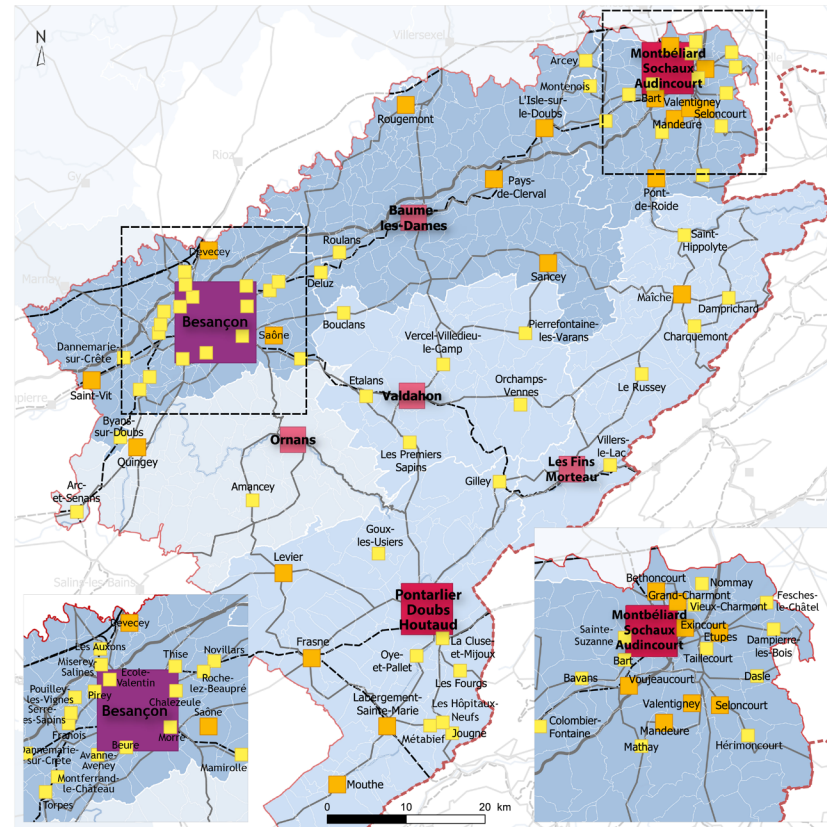
Tableau de bord du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été arrêté par le Préfet le 22 décembre 2017. L'ADU, en collaboration avec l'AUDAB, a été missionnée pour élaborer un tableau de bord de suivi du SDAASP pour ses six années de validité.

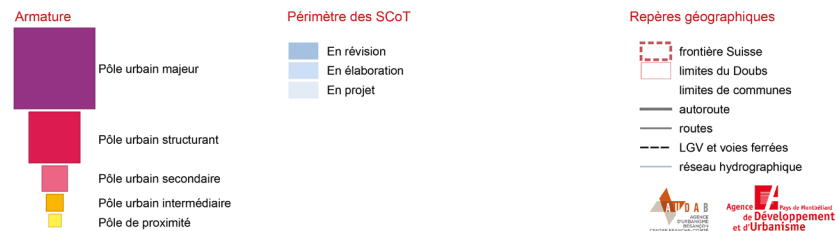
Les objectifs du tableau de bord sont de **mesurer l'amélioration de l'accessibilité aux services et aux équipements** à partir d'une vision d'ensemble et synthétique et de **permettre un dialogue du département du Doubs avec les EPCI et les territoires de SCoT**, afin de faire converger les actions publiques départementales et locales autour des mêmes objectifs.

En cohérence avec les objectifs du SDAASP, **19 indicateurs ont été définis et renseignés sur les thématiques des services publics, des services sociaux, de la santé, du numérique et de l'attractivité territoriale**. Ce travail constitue le « temps 0 » du tableau de bord. Il s'appuie sur la présence et les taux de couverture des différents équipements et services pour 82 pôles définis dans une armature territoriale départementale.

2018



Fond cartographique : IGN BD Topo © | Réalisation : ADU - AUDAB, 2018



Observatoire départemental de la gestion économe de l'espace

L'ADU participe activement, depuis leur lancement en septembre 2016, aux travaux de l'**observatoire départemental de la gestion économe de l'espace**, dont l'objectif est de mutualiser et diffuser à l'échelle du département du Doubs les connaissances sur l'utilisation du foncier. Ils constituent l'un des engagements des partenaires de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace dans le Doubs signée le 25 octobre 2013.

En 2018, les travaux de l'Observatoire ont été particulièrement mobilisateurs. **Un comité de pilotage et quatre comités techniques** se sont réunis pour **échanger et partager sur les ressources disponibles, les expériences des territoires et des éléments méthodologiques**. Ainsi, plusieurs sujets ont été traités :

- La structuration d'un site internet de l'observatoire permettant de partager des ressources,
- La liste des ressources des différents partenaires de l'observatoire,

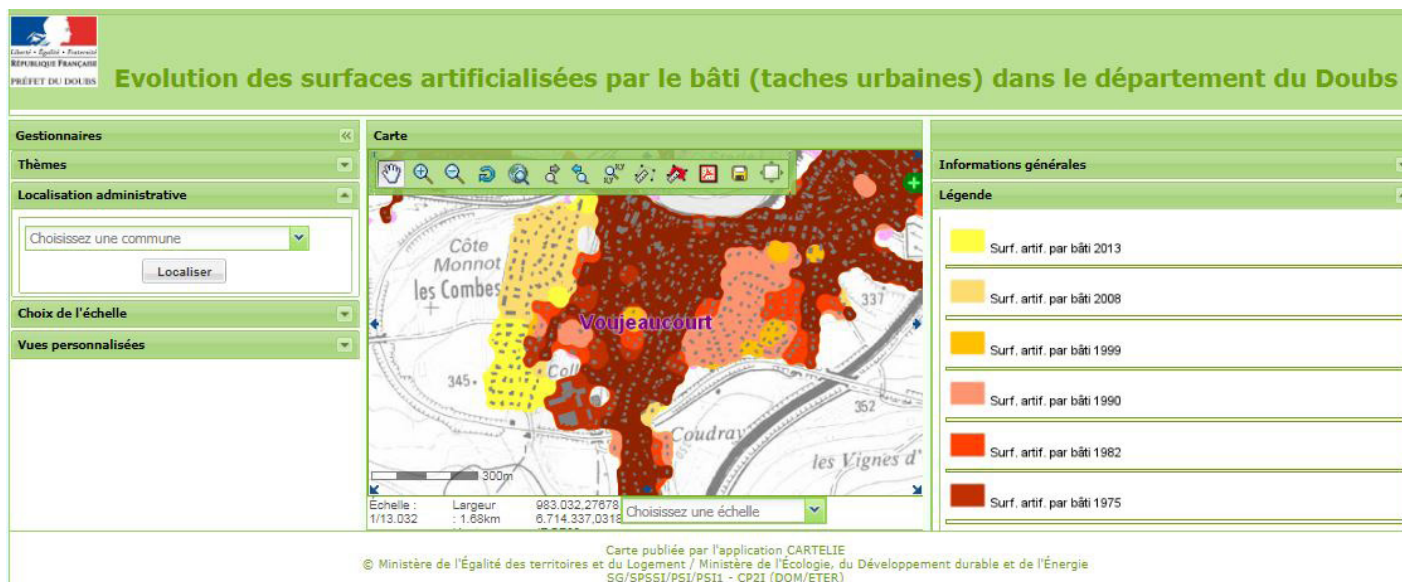
Les méthodologies employées pour analyser la consommation foncière à destination d'activité économique,

Des exemples de bonnes pratiques sur des formes urbaines peu consommatrices d'espaces,

Le travail méthodologique sur l'artificialisation des sols par le bâti,

La méthode des Modes d'Occupation du Sol.

Dans cette perspective, l'Agence a pu présenter des travaux réalisés ou en cours et apporter son expérience au groupe de travail.



Observatoires régionaux et stratégie régionale de la connaissance

Les quatre agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté accompagnent également les missions des observatoires régionaux. Elles ont ainsi participé aux différentes réunions du **Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER)**, qui constituent l'occasion pour les membres d'échanger autour de leurs pratiques, de leurs publications et de l'actualité des données.

Dans ce cadre, l'année a été particulièrement marquée par plusieurs réunions du **groupe occupation des sols** qui a étudié les différentes possibilités de création et de mise en œuvre d'un mode d'occupation du sol à l'échelle régionale. Initialement destinées à définir un modèle d'analyse de l'occupation des sols permettant d'harmoniser les approches de chaque territoire de la Région, les réflexions ont permis de recadrer l'objectif vers la réalisation d'un mode d'occupation du sol couvrant le territoire régional et selon 2 millésimes : 2010-2011 et 2017-2018.

Le **groupe Zones d'Activités Économiques** a quant à lui validé la structure des trois couches du modèle de données liés à l'emprise, au foncier disponible et aux entreprises présentes dans les ZAE. Ce modèle a été présenté aux intercommunalités pour sa mise en œuvre avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire régional.

La réflexion sur la mise en place d'un **centre de ressources du ROCER** s'est traduite par une

plateforme primaire ouverte au grand public et disponible sur le site d'IDÉO BFC (Informations et Données Ouvertes en Bourgogne-Franche-Comté).

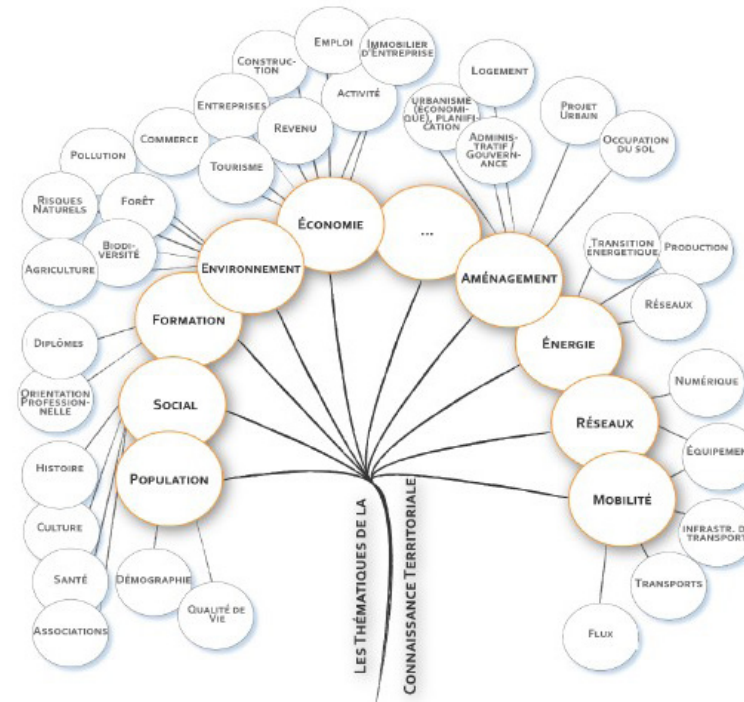
Parallèlement, les agences d'urbanisme se sont mobilisées pour la mise en place d'un groupe régional dédié au traitement des **données « Demandes de Valeurs Foncières »** dites DVF (analyse des marchés fonciers et immobiliers). Ce groupe est aujourd'hui co-animé par l'AUDAB et l'Établissement Public Foncier Local, afin de développer l'utilisation de cette base de données au sein de la région.

Plus globalement, ces différents groupes

de travail constituent tous des déclinaisons opérationnelles de la **Stratégie Régionale de la Connaissance** au développement de laquelle les agences d'urbanisme prennent donc activement part. Ainsi, elles sont d'une part représentées par l'AUSB au comité opérationnel et ont d'autre part participé à la première réunion du collège des producteurs et utilisateurs de la connaissance en région.

Pour information, la Stratégie Régionale de la Connaissance s'articule autour de 10 thèmes et 30 sous-thèmes.

En 2018, le comité opérationnel s'est dans un premier temps axé sur les données économiques.



Source : Région Bourgogne Franche-Comté

Communication

Newsletter

ADU'9 présente les publications, les travaux et les événements marquants qui jalonnent la vie de la structure.

En 2018, l'Agence a publié **huit éditions de ce support d'information**, à travers 71 articles qui s'adressent principalement aux membres, institutionnels, ou professionnels, et à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux activités de l'agence. A ce jour, nous comptons 723 abonnés.

Kiosque biannuel

De façon complémentaire, l'Agence propose depuis 2017 l'édition d'une **lettre semestrielle destinée à récapituler ses activités**. Dénommée « le Kiosque », elle y recense ses publications, mini-films, interviews, rendus d'événement, ainsi que les dernières nouveautés disponibles au centre de documentation. Au cours de l'année 2018, **deux numéros** sont sortis en février et en juillet, portant respectivement sur les activités du second semestre 2017 et du premier semestre 2018.

Réseaux sociaux – Twitter

L'Agence est présente sur les réseaux sociaux, notamment via un compte Twitter. A ce jour nous comptons **421 personnes abonnées** à notre fil d'actualité.



Le KIOSQUE

Les dernières activités de l'ADU

Février 2018
N° 2

Projet de SCoT Nord Doubs arrêté le 27 novembre 2017



Le 27 novembre 2017, le **projet de SCoT Nord Doubs** a été arrêté par le Conseil Communautaire de PMA, qui a également tiré le bilan de la concertation.

Après 4 ans de réflexions intenses, d'écritures, de réécritures et de plusieurs dizaines de réunions (techniques, politiques ou de concertation), l'arrêt du projet n'est pourtant qu'une étape dans la procédure réglementaire d'élaboration d'un SCoT.

« Une phase de consultation des Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Autorité environnementale, et tant d'autres) va maintenant s'ouvrir pendant 3 mois »

Contact : Romain PRICOUX
ADU - 2017/11

Elaboration de la carte communale de Thulay



La commune de Thulay s'est engagée en 2015 dans l'élaboration de sa carte communale afin de disposer d'une visibilité de l'évolution de son village et de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après l'ajustement du projet et l'enquête publique, le conseil municipal de Thulay a approuvé la carte communale le 30 novembre 2017.

« Ce document d'urbanisme vise, à déterminer la partie constructible de la commune sous la forme d'une zone unique sans que celle-ci soit assortie de règles de construction »

Contact : Isabelle GRIVART
ADU - 2017

Kiosque n°2 | Février 2018 | www.adu-montbelliard.fr

5 Partager nos analyses et contribuer au débat local

Plaquette de présentation : « ressourcez-vous à l'ADU ! »

Dans l'objectif de consolider et d'élargir le partenariat de l'ADU, une publication faisant le **point sur les services aux adhérents** a été diffusée en juillet 2018 afin de présenter l'intérêt d'une adhésion à l'association et les différents services accessibles à ce titre.



Plateforme de veille sur les appels à projets

Depuis 2016, l'ADU a mis en place une plateforme de veille spécialisée afin de recueillir et d'analyser les appels susceptibles d'intéresser ses partenaires.

Neuf propositions d'appels à projets ont fait l'objet d'une diffusion ciblée auprès de nos partenaires :

- Reconversion des friches polluées, ADEME, Eau et biodiversité, Agence de l'Eau, Territoires d'innovation, Banque des Territoires,
- Promotion du développement de la démarche d'évaluation d'impact sur la santé dans les projets d'aménagement et d'urbanisme, ARS et Conseil régional Bourgogne Franche-Comté,
- Vélo et Territoires : un appel à projet pour la mobilité durable, ADEME,
- Atlas de la biodiversité communale, AFB,
- Zones à faibles émissions pour les métropoles et intercommunalités de 100 000 habitants, ADEME,
- French Mobility, un appel à projet pour expérimenter de nouvelles mobilités dans les territoires, ADEME,
- Appel à projet FISAC 2018.

La plateforme d'accès aux appels à projets est accessible via notre site internet.



Source : Scoopit ADU

Cycle de conférences : organisation de rencontres sur la transition énergétique 30,31 mai et 4 juin 2018

Ces rencontres ont été co-organisées par l'ADU et PMA dans le cadre de la **semaine du Développement Durable**. Elles constituent l'une des contributions de l'ADU à la **révision du Plan Climat Air Energie Territorial** à l'échelle des 72 communes de l'Agglomération.

L'ADU s'implique en effet aux côtés des acteurs locaux dans la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique, un des défis majeurs et centraux de l'aménagement des territoires.

Trois temps forts ont été proposés dans le cadre de ces rencontres :

une **conférence** le 30 mai accueillait **Jean-Claude MENSCH, maire de la commune d'Ungersheim** située à 15 kms de Mulhouse, engagée dans le réseau des villages en transition. Celui-ci nous a livré son témoignage et son expérience, au travers des réussites mais aussi des difficultés auxquelles il a été confronté pour proposer et mettre en œuvre des solutions viables destinées à avancer sur la voie de la transition énergétique. Il s'est appuyé sur une présentation des réalisations dans son village alsacien qui s'articulent dans un programme de 21 actions visant à développer l'autonomie énergétique, alimentaire et intellectuelle.

Une **interview filmée** de Jean-Claude MENSCH a été réalisée à cette occasion et mise en ligne sur le site internet de l'ADU.



Sources : ADU

une **série d'ateliers** tout au long de la journée du 31 mai organisés autour des **potentiels d'exploitation des énergies renouvelables d'une part**, et de la **maîtrise des consommations d'énergie d'autre part**. Au cours de cette journée, dix intervenants élus et techniciens ont partagé leurs expériences, leurs initiatives locales respectives et instauré un dialogue avec les participants :

- Maximin CHABROL, chargé d'études « énergie et mobilités » à l'Agence d'Urbanisme d'Avignon,
- Philippe CLAUDEL, conseiller communautaire de PMA,
- Annick GEANT, responsable agence technique chez Néolia,
- Christian ROTH, chargé des travaux d'investissement à la mairie d'Exincourt,
- David BOILEAU, directeur de Gaia Energies,
- Christelle MARIANI, architecte urbaniste à la SPL du Grand Nancy,
- Martine VOIDEY, vice-présidente de PMA,
- Nicolas BRAUN, élu en charge de la transition énergétique au SCoT des Vosges centrales,
- Yves POETE, vice-président du PNR du Haut-Jura et maire d'Avignon-lès-Saint-Claude,
- Romain PRIOUX, chargé d'études à l'ADU.



Sources : ADU

une visite à Ungersheim au cours de la journée du 4 juin. Après un accueil en mairie, les 33 participants à la visite ont pu découvrir les réalisations et initiatives concrètes menées sur la commune... une ferme solaire, une chaufferie au bois reliant sept bâtiments publics, l'éco-hameau avec la construction de maisons passives, l'utilisation d'un cheval pour effectuer le transport scolaire, et l'alimentation par panneaux solaires de la piscine. Les toits du groupe scolaire, du dojo et du club-house du stade ont été également équipés.

Le maire nous a ensuite fait découvrir la régie agricole à travers la visite des jardins du trèfle rouge, des terrains maraîchers où sont cultivés une soixantaine de variétés de légumes, ainsi que la conserverie.

Enfin, nous avons terminé cette visite sur le site d'Helioparc 68, une véritable vitrine des énergies renouvelables au carreau Marie-Louise, la plus grande centrale photovoltaïque d'Alsace sur une ancienne friche du bassin potassique. Les 4 ha de panneaux photovoltaïques (d'une puissance de 5,3 MWh) sont disposés sur neuf bâtiments, loués à des entreprises. Ces bâtiments accueillent eux-mêmes des activités de production d'énergies renouvelables : bois, biomasse...



Sources : ADU

Parallèlement à cet évènement, l'ADU a réalisé une publication sur la transition énergétique, destinée à défricher un sujet encore peu traité localement et à esquisser les possibilités énergétiques du territoire au regard de ses propres ressources.

Publications et présentations – débats

Afin de mieux valoriser et faire connaître les travaux menés et de partager les données, analyses ou études sur lesquelles l'Agence est mobilisée, de nouvelles générations de publications ont été initiées en 2018.

Focus

Les focus ont été initiés pour partager l'avancement ou les résultats de travaux menés à l'Agence, ou encore faire bénéficier ses partenaires de retours d'expériences. **Six numéros ont été publiés en 2018.**



Focus n° 1 - L'artificialisation des sols dans le Pays de Montbéliard

Afin de mesurer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers entre 2001 et 2013 sur PMA, l'ADU a réalisé un MOS à partir de photo-interprétations croisées avec d'autres données.

Grâce à cet outil unique de suivi et d'analyse, il est notamment possible d'évaluer le phénomène d'artificialisation des sols.

Ainsi, entre 2001 et 2013, 642 ha ont été artificialisés sur PMA, soit l'équivalent de la commune de Glay.



Focus n° 2 - Protocole de préfiguration du NPNRU : le point à mi-parcours

Ce Focus publié à mi-parcours du protocole visait à partager avec les membres de l'ADU un avancement de ce dossier structurant dans le programme de travail de l'Agence, à partir d'une première synthèse transversale des études engagées.

Consolidation de la stratégie à l'échelle intercommunale, travail d'équipe pour reconquérir la notoriété de la centralité de la Petite Hollande, mobilisation des habitants pour le renouvellement des Graviers-Evoironnes, organisation du pilotage du programme et références à l'échelle nationale sont détaillés dans ce Focus.



Focus n° 3 - Préserver la biodiversité dans un document d'urbanisme – Zoom sur le SCoT Nord Doubs

L'agglomération de Montbéliard profite d'un environnement naturel riche composé d'espaces naturels remarquables ou plus ordinaires très variés. L'élaboration du SCoT Nord Doubs a permis de cartographier et d'identifier les enjeux concernant les milieux naturels en définissant une trame forestière, une trame des milieux ouverts et une trame des milieux aquatiques et humides. La fragilité de ces milieux est liée à leur morcellement par une urbanisation très

étendue, quasi continue dans les vallées, et par un réseau d'infrastructures très dense.

Pour que la Trame Verte et Bleue du SCoT permette réellement la préservation des continuités écologiques, l'étude confiée par Pays de Montbéliard Agglomération à BCD Environnement comprend non seulement des cartes de la trame verte et bleue, mais aussi des fiches présentant les actions concrètes à mettre en œuvre.

Ce Focus de l'ADU présente la Trame Verte et Bleue du Pays de Montbéliard ainsi que les actions susceptibles de la mettre en œuvre. Le catalogue d'action est également consultable sur le portail cartographique de l'ADU : <https://adu.maps.arcgis.com/home/index.html>



Focus n° 4 - DATAGENCES : un portail de données collaboratif

La libération des données avec le mouvement « open data » ou « données ouvertes » offre l'accès à un nombre et une diversité de données de plus en plus importants ce qui nécessite toujours plus de temps pour les traiter, les qualifier et les organiser avant de pouvoir les exploiter. Avec l'acquisition de la solution Datagences, inspiré de l'informatique décisionnelle, l'ADU a fait le choix de gagner en efficacité dans la gestion et le traitement des données brutes pour concentrer ses moyens sur l'analyse et son rôle de conseil auprès de ses adhérents. L'ADU propose dans ce nouveau numéro de Focus une description

de Datagences et des perspectives apportées à l'agence.



Focus n°5 – Une feuille de route pour le pôle métropolitain du Nord Franche-Comté – L'affirmation d'un pôle moteur

Au cours du premier semestre 2018, l'ADU et l'AUTB ont contribué à la formalisation d'une stratégie du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, dont les objectifs sont de donner un cadre structurant à son intervention et aux perspectives de contractualisation territoriale, ainsi que d'asseoir sa contribution aux travaux du SRADDET. Les fondements de cette stratégie s'articulent autour de cinq axes complémentaires d'orientations relatifs à l'économie et l'innovation, aux mobilités, aux ressources naturelles, à la qualité de vie et aux fonctions métropolitaines. A l'occasion de la diffusion de cette feuille de route par le Pôle Métropolitain, l'ADU a proposé au travers d'un Focus une rapide présentation du pôle et de son rôle.

C'est pourquoi l'ADU a constitué depuis 2014, une base de données au format SIG sur les PLU ; ce qui lui permet de disposer d'une information géographique comportant les zonages, les prescriptions et les servitudes d'utilité publique des documents d'urbanisme en vigueur sur les 72 communes de PMA.

Ce numéro de Focus visait à informer les membres de l'ADU du rôle d'accompagnement des communes qui en font la demande, dans leur démarche de versement des documents d'urbanisme sur le Géoportail.

Chiffres

En complément des fiches de restitution des données du recensement, deux numéros de Chiffres ont été édités en 2018 :

Chiffres n°1 : Les populations municipales au 1er janvier 2018

Chiffres n°2 : Analyse du recensement de la population – Démographie, logement, emploi et socio-économie



Focus n°6 - Base de données PLU - Dématérialisation des documents d'urbanisme : une obligation dès janvier 2020

A compter du 1er janvier 2020, pour être exécutoires, les documents d'urbanisme devront être accessibles sur le Géoportail national de l'Urbanisme.



En 2019, les objectifs de l'ADU sont de poursuivre ces efforts de partage de la connaissance par le biais de publications mais également de développer des temps de restitution directs auprès des membres, ceux-ci étant restés insuffisants en 2018.

Site internet

En 2018, le site internet de l'ADU s'est enrichi de ses dernières publications et productions audiovisuelles.

En 2018, 4 752 utilisateurs uniques ont ouvert 7 107 sessions¹ et ont consulté 20 790 pages. Après deux années de baisse de fréquentation, l'année 2018 renoue avec une **augmentation du trafic sur notre site internet de 9 % par rapport à 2017**.

Au cours de cette année, l'ADU a finalisé la **refonte de la page d'accueil** de son site internet et a préparé l'ouverture de sa photothèque à ses partenaires qui sera disponible courant 2019. Les derniers bogues liés à la revue de presse spécialisée seront résolus au début de l'année 2019.

Nos **mini-films** ont été vu 807 fois. Le plus visualisé est « Interview de David LESTOUX » avec 142 lectures. Viennent ensuite « Le projet urbain des Buis à Valentigney » et « Le témoignage de Jean-Claude MENSCH, lors des rencontres de la transition énergétique » avec respectivement 45 et 44 lectures.

Les applications présentes sur notre **portail cartographique** ont été consultées 2 989 fois soit une **hausse de 52% par rapport à 2017**. La plus sollicitée est « Les documents d'urbanisme

¹ On appelle session la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site de l'ADU.

du SCot Nord Doubs » avec 1 050 consultations. Viennent ensuite les applications qui ont été publiées en 2018, « Atlas des Quartiers Prioritaires de la Ville » et « Actions de mise en œuvre de la trame verte et bleue » avec respectivement 580 et 247 consultations.

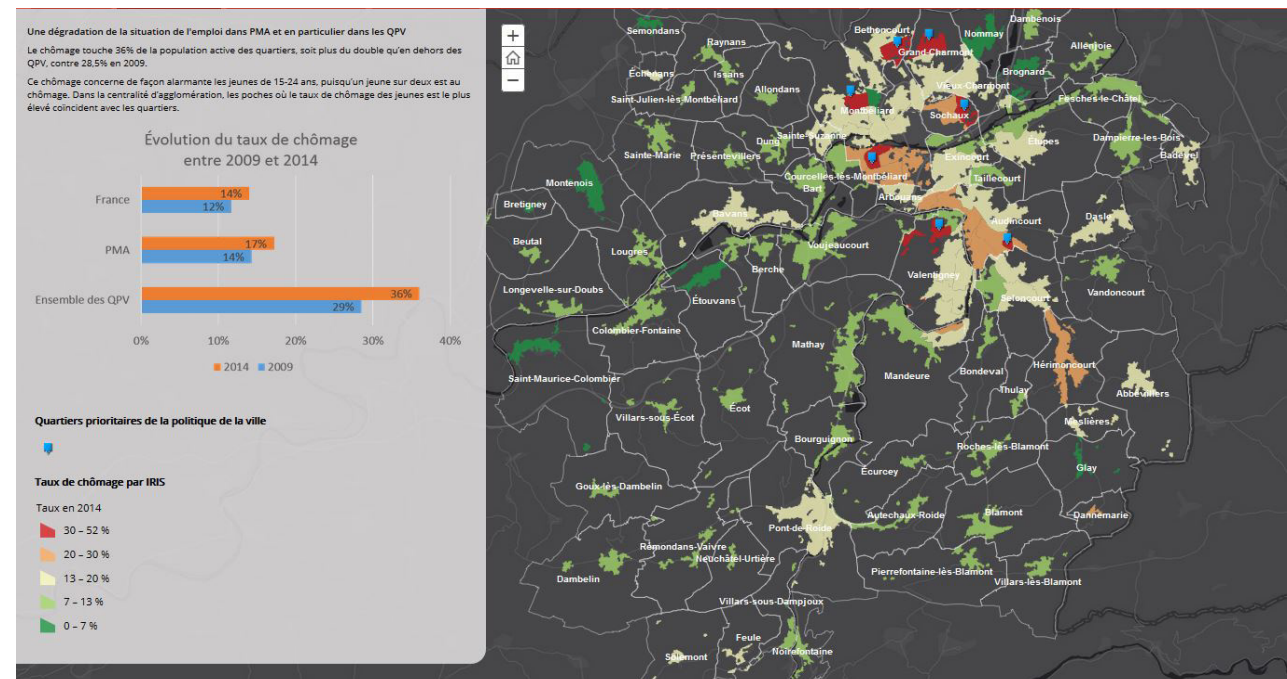
Portail cartographique

En 2018, l'application dédiée au **zonage des documents d'urbanisme** a fait l'objet d'une mise à jour biannuelle. En décembre, elle inclut ainsi les documents d'urbanisme approuvés avant le 1er juillet 2018.

Deux nouvelles applications ont été créées, en lien avec la publication de documents réalisés par l'ADU.

Une application permet de localiser les **éléments de la trame verte et bleue** et d'accéder aux fiches d'actions permettant de guider la mise en œuvre.

Une autre application permet une approche cartographique de **l'atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville**, en présentant 7 indicateurs clés calculés par l'ADU. Un clic sur un quartier permet d'accéder à sa fiche d'analyse et la visualisation des indicateurs à l'échelle intercommunale permet de replacer leurs valeurs dans le contexte de PMA.



Source : ADU

Gestion documentaire

Revue de presse spécialisée

Depuis novembre 2016, l'Agence a mis en place une revue de presse spécialisée grâce à une veille permanente et une sélection d'articles en lien avec les domaines d'activités de la structure. Elle permet d'accéder à des articles concernant l'actualité des territoires d'intervention de l'Agence mais également à une presse nationale pour suivre au plus près, l'actualité en matière d'aménagement et d'urbanisme.

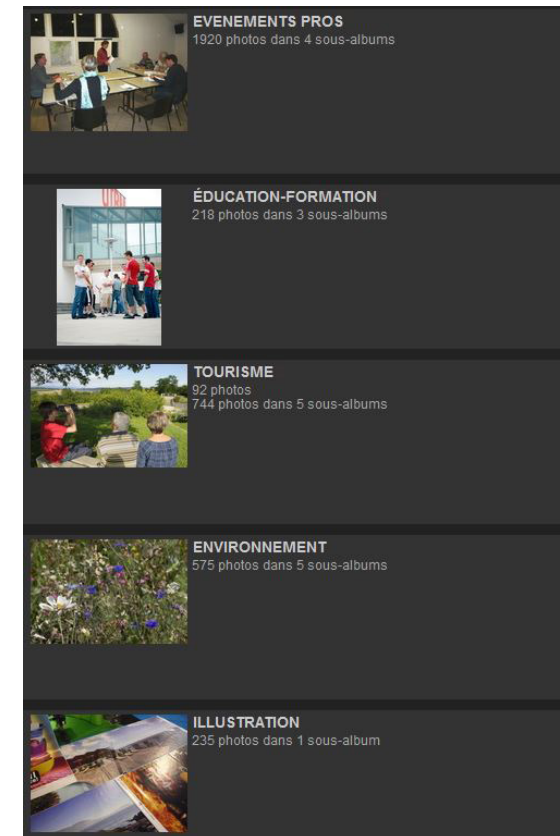
Elle est désormais disponible sur notre site internet. **80 articles** ont été publiés en 2018.



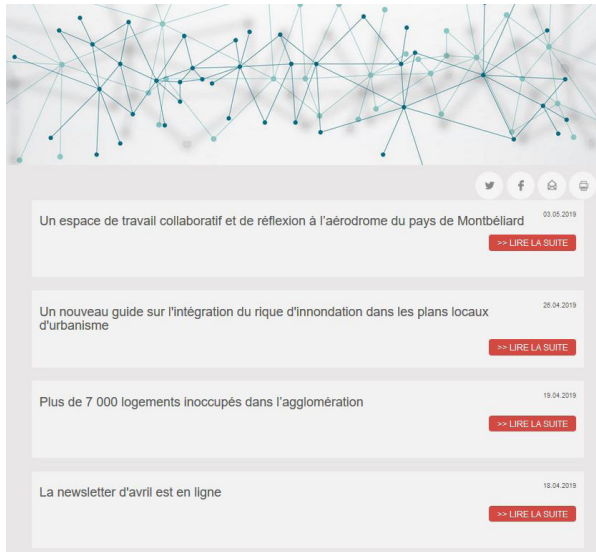
Source : ADU

Photothèque

Au cours de l'année 2018, l'Agence a mis en place un outil photothèque, prochainement accessible dans l'espace réservé aux membres sur le site internet. Il permet l'accès à plus de **5 000 photos** classées par thématique comme suit : habitat, environnement, patrimoine, événements professionnels, économie, éducation, transport mobilités, tourisme, santé-social.



Source : ADU



Source : ADU

Documentation

Le fonds documentaire pluridisciplinaire de l'Agence met à disposition des salariés, des adhérents, des partenaires, professionnels et étudiants, des ouvrages, revues spécialisées, ainsi que des publications dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'habitat, du développement économique et du développement durable.

Ce **fonds documentaire est accessible en ligne** via un portail sur notre site internet.

Par ailleurs, l'Agence est présente sur le portail documentaire national des agences d'urbanisme « Scoopit » qui permet d'accéder aux études récentes de tout le réseau des agences en France.

Règlement général sur la protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en application depuis le 25 mai 2018. Ce texte adopté par le Parlement européen a pour but de suivre les évolutions technologiques et leurs usages, et constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Ce règlement européen s'inscrit dans la continuité de la loi française « Informatique et Libertés » de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

Le RGPD s'applique ainsi à toute organisation, publique ou privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne et que son activité cible directement des résidents européens.

Les principaux objectifs de ce règlement sont :

- d'uniformiser la réglementation européenne sur la protection des données à caractère personnel ;
- de renforcer le droit des personnes ;
- de responsabiliser davantage les acteurs en développant l'autocontrôle.

Ainsi, en 2018, l'ADU a commencé sa mise en place en se basant sur la **méthode recommandée par la CNIL**. Cette méthode s'appuie sur les six étapes suivantes :

1. **Nommer un délégué à la protection des données personnelles.**
2. **Cartographier les traitements de données personnelles.**
3. Prioriser les actions à mener.
4. Gérer les risques.
5. Organiser les processus internes.
6. Documenter la conformité.

L'ADU a d'ores et déjà réalisé les deux premières étapes et continuera la mise en place du RGPD au cours de l'année 2019.

Colloques, séminaires extérieurs, club FNAU

Les **clubs et groupes de travail thématiques** de la FNAU jouent un rôle important dans la mise en réseau des 50 agences d'urbanisme françaises. Ils favorisent l'échange de pratiques et d'expériences. En 2018, une dizaine de réunions ont ainsi mobilisé l'ADU concernant :

Les clubs « cohésion sociale », « géomatique », « observation et ressources statistiques », « planification et réglementation », et « projet urbain et paysage » ainsi que la commission GIRO (Gestion Informatique, Ressources humaines et Organisation),

L'engagement de deux nouveaux groupes de travail relatifs à l'énergie et au foncier, correspondant à des thématiques d'investissement majeures pour l'ADU,

Une journée d'échanges avec l'AFEPTB (association française des établissements publics territoriaux de bassin) au sujet des enjeux d'amélioration de la gestion des eaux.



L'ADU a par ailleurs participé à un séminaire relatif aux « **politiques alternatives de développement des villes en décroissance** » ainsi qu'aux rencontres européennes relative à la construction des « **paysages de l'après-pétrole** ».

Enfin, l'Agence s'est rendue entre le 7 et le 9 novembre à Dunkerque et Lille qui accueillait la **39^{ème} rencontre annuelle des agences d'urbanisme** intitulée « **De l'audace pour nos territoires #Design #Innovation** ». Cette édition a réuni un millier de participants.

Le design et l'innovation sont des outils qui doivent nous permettre de transformer nos territoires, un nouveau processus méthodologique à investir pour être avant-gardiste dans la construction des villes de demain. Les agences d'urbanisme sont de très bonnes vigies et des partenaires de confiance au quotidien pour les collectivités, mais les élus doivent aussi être acteurs du changement. Pour cela, il serait préconisable de placer l'expérimentation et l'innovation au cœur de la feuille de route des agences d'urbanisme.

Lors des temps de conclusion de ces journées, Julien Denormandie, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, a salué le travail des agences d'urbanisme, leur rôle primordial dans les opérations de revitalisation des territoires, leur capacité à répondre à la

nécessité de replacer l'humain au centre des réflexions, mais aussi de privilégier le projet avant la procédure au bénéfice des élus locaux

et des habitants. Enfin, le ministre a évoqué la nécessité de construire les politiques publiques en prenant en compte les réalités des territoires.



Source : FNAU

Partenariat avec Trajectoires Ressources, contribution aux groupes de travail humain-urbain

A l'initiative de Trajectoires Ressources, l'ADU a participé, en 2018, à **trois temps d'échanges intitulés « groupes de travail humain / urbain »**. Ceux-ci ont permis de relayer la mission exploratoire confiée à l'ADU dans le cadre du NPNRU relative aux modalités de concertation sur les projets urbains des quartiers.

A travers deux sites identifiés, le **quartier du Banlay à Nevers** et le **quartier des Graviers-Evoironnes à Sochaux**, l'objectif de ces groupes de travail était de questionner et de mieux comprendre la réalité de l'articulation entre la cohésion sociale et le renouvellement urbain, quels problèmes cela pose et quels leviers il est possible d'activer.

Les finalités de cette démarche étaient donc de confronter deux approches territoriales, d'en tirer des enseignements et d'en faire bénéficier l'ensemble des sites de la région. Avec pour ambitions :

- L'échange de pratiques et de méthodes ;
- Le partage d'expériences et de pratiques inspirantes pour faire évoluer les cultures professionnelles vers plus de transversalité ;
- La capitalisation, la diffusion et la mise en partage avec les autres territoires concernés.

Une première rencontre entre les acteurs locaux des deux quartiers en visio-conférence, s'était déjà déroulée le 29 septembre 2017 afin de lancer la démarche « humain-urbain ».

Le 1er mars 2018, à Dijon, l'ensemble des acteurs (techniciens et membres de Conseils Citoyens) s'est retrouvé pour une journée de

travail et d'échanges de pratiques. Cela a été l'occasion pour l'ADU de présenter la **charte de la participation et les modalités de sa mise en œuvre**.

Les 5 juillet et 20 novembre 2018, deux séances sont venues clôturer cette démarche.



Source : Trajectoires Ressources

6 Activités contractualisées

En juin 2016, l'assemblée générale a débattu des orientations triennales de l'association dans l'objectif d'équilibrer un budget déficitaire et faire face à l'absence de fonds propres. Elle a autorisé l'ADU à diversifier ses ressources financières par des prestations de services contractuelles relevant de contrats dits « in house » avec ses membres ou de réponses à appels d'offres.

Les contrats de prestations de service pour les membres

Depuis 2016, une partie de l'activité de l'Agence est ainsi consacrée à la réalisation de contrats pour ses membres. Ceux-ci mobilisent les compétences de l'association dans les champs d'activités de l'urbanisme réglementaire et du projet d'aménagement.

Les contrats en urbanisme réglementaire

En 2018, l'ADU a été engagée auprès de **douze communes** pour conduire des procédures d'urbanisme réglementaire :

cinq procédures concernent une modification de PLU pour Bart, Bethoncourt, Brognard, Dambenois et Seloncourt ;

une procédure de déclaration de projet a été conduite pour la commune d'Hérimoncourt ;

quatre autres concernent l'élaboration ou la révision de PLU, aux phases d'approbation du projet pour Sancey, de réalisation du PADD et du règlement pour Dampierre-les-Bois, Dasle et Fesches-le-Châtel.

fin 2018, a également été signée une nouvelle

prestation pour la révision du PLU de Colombier-Fontaine ;

la carte communale de Glay est en phase d'approbation du projet.

Les contrats en projet d'aménagement

L'intervention de l'Agence sur des missions d'aménagement a été particulièrement importante et diversifiée en 2018 avec **neuf contrats actifs**. Ils concernent :

Pays de Montbéliard Agglomération pour une étude d'opportunité pour l'implantation d'espace(s) de co-working en milieu rural ainsi qu'une étude de reconquête des friches industrielles en milieu urbain – étude de cas sur le site Burgess Norton à Vieux-Charmont dans le cadre de l'AMI TIGA ;

La commune de Fesches-le-Châtel pour l'élaboration du cahier des charges de consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du secteur du Rondelot ;

La commune de Pont-de-Roide pour une étude de composition et de programmation urbaine des sites de l'ancienne gare et de la Ranceuse ;

Le Conseil Citoyen de Grand-Charmont pour l'animation d'ateliers urbains relatifs au réaménagement de la rue de Normandie à Grand-Charmont ;

La commune de Badevel pour la réalisation d'un cahier des charges de consultation d'une maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la RD463 ;

La commune d'Etupes pour l'élaboration d'un projet urbain de cœur de ville ;

La commune de Montbéliard pour l'élaboration d'un cahier de recommandations urbaines, paysagères et architecturales préalable à l'implantation d'une supérette sur le site de l'ancien hôpital Bouloche ;

La commune de Blamont pour l'animation de réunions avec les élus destinées à établir un bilan de mise en œuvre du PLU.

Les réponses à appel d'offre

Après avoir défini sa stratégie d'intervention sur les appels d'offres et avoir organisé la prise en charge interne de ce nouveau secteur d'activité fin 2016, l'Agence a répondu à deux nouveaux appels d'offres :

Le PLU de l'Isle-sur-le-Doubs où notre candidature a été écartée en raison du prix ;

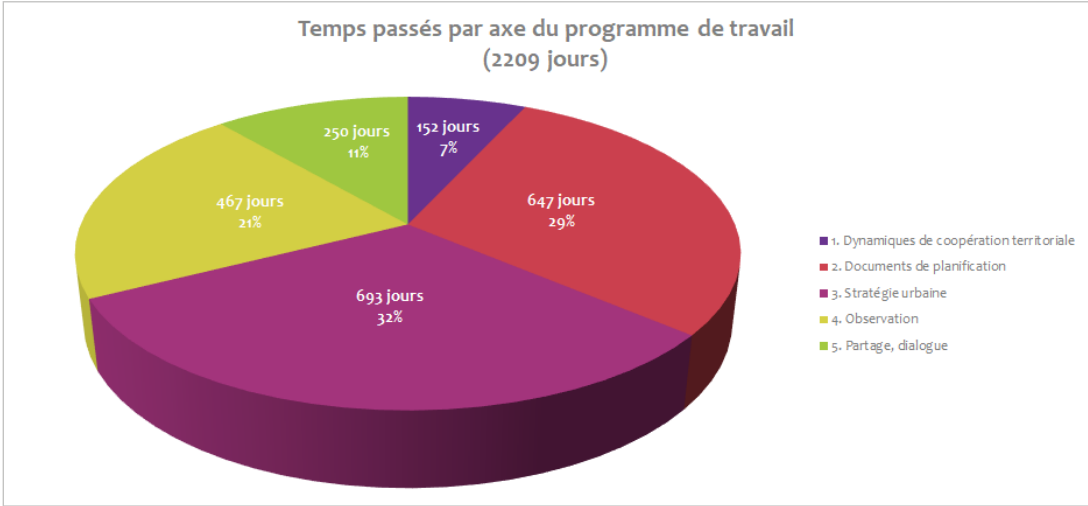
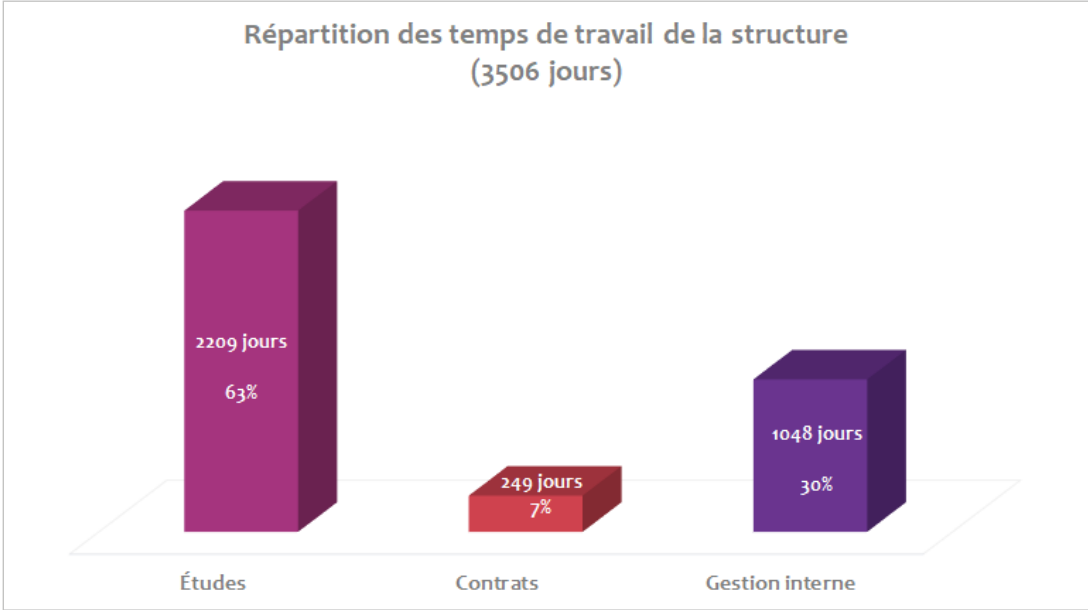
Le PLUi de la Communauté de Communes Cœur du Jura, organisée autour des communes de Arbois, Poligny et Salins-les-Bains. Notre offre n'a pas été retenue, mais nous avons franchi un pas en décrochant une audition.

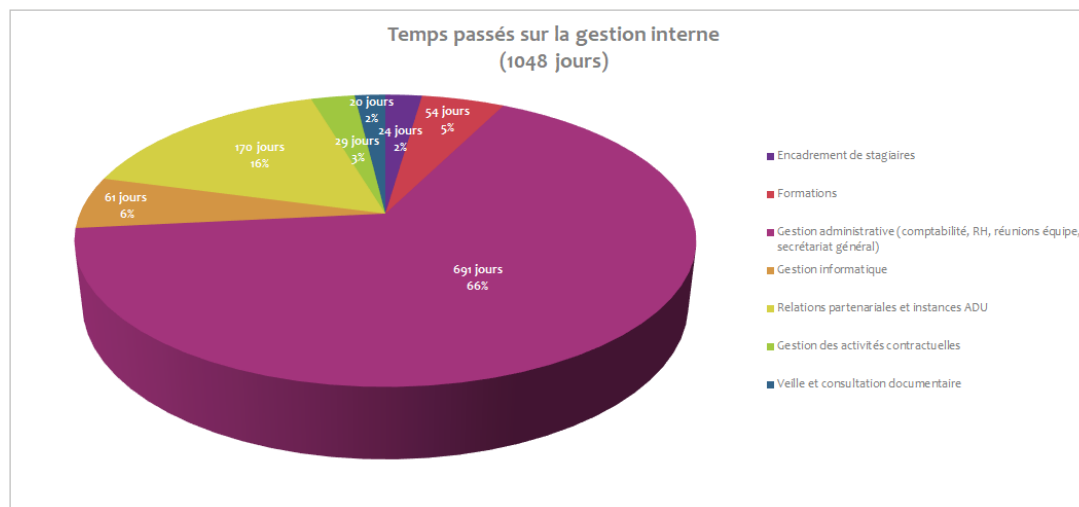


Conseil Citoyen de Grand-Charmont, animation d'un atelier urbain relatif au réaménagement de la rue de Normandie - Source : ADU

Temps passés

Annexes





Liste des livrables 2018

Axe 1 : accompagner les dynamiques de coopérations territoriales

Nom publication	Date	Type
Regards croisés sur les SCoT de Bourgogne Franche-Comté	Mars 2018	Étude
Le Nord Franche-Comté, l'affirmation d'un pôle moteur	Mai 2018	Étude
Focus n°5 : une feuille de route pour le pôle métropolitain du Nord Franche-Comté	Novembre 2018	Publication
Toile territoriale régionale Bourgogne Franche-Comté	Mars 2019	Étude



Axe 2 : contribuer à l'élaboration de documents de planification

Nom publication	Date	Type
ScoT Nord Doubs - état d'avancement	Janvier 2018	Mini-film
Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Suzanne	Février 2018	Document d'urbanisme
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Vandoncourt	Février 2018	Document d'urbanisme
Actions pour mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue du SCoT Nord Doubs	Février 2018	Portail cartographique
Focus n° 3 : Préserver la biodiversité dans un document d'urbanisme, zoom sur le SCoT Nord Doubs	Mars 2018	Publication
SCoT Nord Doubs : guide pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue	Mars 2018	Étude
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Dambenois	Mars 2018	Document d'urbanisme
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Rahin et Chérimont : cahier des charges de consultation	Mars 2018	Document de travail
Plan Local d'Urbanisme de Badevel	Juillet 2018	Document d'urbanisme
Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Abbévillers	Juillet 2018	Document d'urbanisme
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes Rahin et Chérimont : panneaux d'exposition	Octobre 2018	Support de communication
Révision du SCoT du Doubs central : cahier des charges de consultation	Décembre 2018	Document de travail
Focus n° 6 : bases de données PLU - dématérialisation des documents d'urbanisme, une obligation dès janvier 2020	Décembre 2018	Publication



Axe 3 : faciliter la mise en oeuvre des stratégies définies par les documents de planification

Nom publication	Date	Type
Focus n° 2 : protocole de préfiguration du NPNRU, le point à mi-parcours	Février 2018	Publication
Charte de la participation des quartiers de renouvellement urbain du Pays de Montbéliard	Mars 2018	Étude
Appui à la définition des modalités de concertation avec les habitants sur le NPNRU - rapport final	Avril 2018	Étude
Schéma stratégique des Zones d'Activités Économiques de PMA : diagnostic	Juin 2018	Étude
Pays de Montbéliard Agglomération : dossier de présentation en vue de l'élaboration de la Convention de renouvellement urbain	Juillet 2018	Étude
Schéma stratégique des Zones d'Activités Économiques de PMA : fiches des zones d'activités économiques	Septembre 2018	Étude
La densification des villes moyennes : solution ou démarche contre-productive ? - Mémoire de Master de Sciences et Technologie - Mention Urbanisme et Aménagement	Octobre 2018	Mémoire d'étudiant
Nouveau collège Nord de l'agglomération de Montbéliard : cahier de recommandations urbaines, architecturales et paysagères	Décembre 2018	Document de travail



Axe 4 : observer et objectiver les dynamiques territoriales

Nom publication	Date	Type
Focus n° 1 : l'artificialisation des sols dans le Pays de Montbéliard	Janvier 2018	Publication
Chiffres n°1 : résultats du recensement 2015, les populations municipales au 1er janvier 2018	Février 2018	Publication
Réussir la transition énergétique : le point sur le Pays de Montbéliard	Mai 2018	Publication
Focus n°4 : Datagences, un portail de données collaboratif	Juin 2018	Publication
Le suivi-évaluation dans les programmes de renouvellement urbain, le cas du NPNRU du Pays de Montbéliard - Mémoire de Master Urbanisme et Aménagement, spécialités études et conduite de projets	Juillet 2018	Mémoire d'étudiant
Zonage des documents d'urbanisme du Nord Doubs - Mise à jour au 1er juillet 2018	Juillet 2018	Portail cartographique
Résultats statistiques du recensement 2015 - Pays de Montbéliard Agglomération	Octobre 2018	Publication
Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville - Synthèse et fiches quartiers	Novembre 2018	Étude
Tableau de Bord du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics	Décembre 2018	Étude
Chiffres n°2 : analyse du recensement de la population : démographie, logement, emploi	Décembre 2018	Publication
Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville	Décembre 2018	Portail cartographique

Axe 5 : partager nos analyses et contribuer au débat local

Nom publication	Date	Type
10 numéros de la newsletter mensuelle	Année 2018	Publications
Revue de presse numérique	Année 2018	Support de communication
Les services à nos adhérents	Janvier 2018	Publication
Kiosque semestriel n° 2	Février 2018	Publication
Rapport d'activité 2017	Février 2018	Publication
Programme de travail 2018	Février 2018	Publication
Rencontres sur la transition énergétique - Interview de Jean-Claude MENSCH, maire de la commune d'Ungersheim	Mai 2018	Mini-film
Kiosque semestriel n° 3	Juillet 2018	Publication
Ressourcez-vous à l'ADU : le point sur les services aux adhérents	Juillet 2018	Publication

Index des sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le logement

ADU : Agence de Développement et d'Urbanisme

AFB : Agence Française pour la Biodiversité

AFEPTB : Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin

AMI TIGA : Appel à Manifestation d'Intérêts « Territoire d'Innovation de Grande Ambition »

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARS : Agence Régionale de Santé

AUDAB : Agence d'Urbanisme Besançon Centre Franche-Comté

AUSB : Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne

AUTB : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CAUE 25 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs

CCRC : Communauté de Communes Rahin et Chérimont

CLE : Commission Locale de l'Eau

CNIG : Conseil National de l'Information Géographique

CNIL : Commission Nationale de l'Information et des Libertés

CVU : Contrat de Ville Unique

DDT 70 : Direction Départementale des Territoires de Haute-Saône

DDT 25 : Direction Départementale des Territoires du Doubs

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DVF : Demande de Valeurs Foncières

EnR : Energie Renouvelable

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

GRDF : Gaz Réseau Distribution France

IDÉO BFC : Informations et Données Ouvertes en Bourgogne-Franche-Comté

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRIS : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique

Loi NOTRe : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

ODH : Observatoire Départemental de l'Habitat

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PMA : Pays de Montbéliard Agglomération

PNR : Parc Naturel Régional

PPA : Personnes Publiques Associées

PPRi : Plan de Prévention des Risques d'inondation

PRAT : Programme Régional d'Appui aux Territoires

PRU : Programme de Rénovation Urbaine

PSA : Peugeot Société Anonyme

QPV : Quartier Politique de la Ville

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

ROCER : Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAASP : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

SIG : Système d'Information Géographique

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire



National des Entreprises

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement,
de Développement Durable et d'Égalité des
Territoires

THNS : Transport à Haut Niveau de Service

UFR STGI : Unité de Formation et de Recherche
en Sciences, Techniques et Gestion de l'Industrie

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

ZAE : Zone d'Activité Economique





L'agence de développement
et d'urbanisme du pays de Montbéliard

8, avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00
Fax : +33 (0)3 81 31 86 19

www.adu-montbeliard.fr